

Seulement une vingtaine d'ententes ont été conclues avec les syndicats municipaux

MARTIN PELCHAT

À cinq jours de la date butoir fixée par le premier ministre Lucien Bouchard, seulement une vingtaine d'ententes conclues avec des syndicats assurent aux municipalités une récupération d'au moins 6 % de la masse salariale.

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, se montrait néanmoins encouragé hier par un relevé lui indiquant que le mouvement allait « dans la bonne direction » dans une quarantaine d'autres municipalités.

Il faut ajouter à cela, poursuit le ministre, de 30 à 40 grandes municipalités, comme Rimouski, Rouyn-Noranda, Laval, Québec, Longueuil, Magog ou Beauport, qui ont annoncé qu'elles absorberaient la note des transferts sans hausser les taxes. « Ce qu'on voit, c'est qu'il y a du monde qui travaille beaucoup, dit-il. Et ça donne des résultats à bon nombre d'endroits. »

Il y a toutefois dans le monde municipal près de 800 conventions collectives qui régissent 53 400 employés. « Bien sûr qu'on aimerait avoir plus d'ententes », admet Rémy Trudel, en soulignant l'urgence de « presser le pas » d'ici le 25 novembre.

M. Trudel demeure toutefois secret quant aux moyens envisagés par Québec en cas d'échec. « On fera le constat quand on arrivera là. » Le gouvernement semble toutefois avoir établi un seuil critique à l'aulne duquel il évaluera le progrès de l'opération, mardi prochain. Et il semble qu'il vise des ententes dans environ deux tiers des dossiers.

Entre-temps, Québec apporte un soutien actif aux pourparlers, dit le ministre Trudel, en mettant par exemple son poids là où des réticences se manifestent. « Hier soir, on a rencontré la Ville de Montréal, les gens de relations de travail, pour faire le point d'heure en heure. »

Vendredi dernier, de grands syndicats comme la CSD ou le Regroupement des associations de pompiers accusaient l'UMQ d'avoir lancé un mot d'ordre de sabotage des négociations pour justifier une loi d'exception. L'UMQ niait, mais déplorait de son côté que seulement 30 % des municipalités en négociation sur la réduction des coûts de main-d'oeuvre avaient réussi à faire reconnaître par leurs syndicats un objectif de 6 % de récupération.

« Je n'ai pas d'indications de blocages systématiques, irréversibles », disait pour sa part hier M. Trudel. Quant au refus de la Coalition des employés du secteur municipal et des transports de reconnaître le 25 novembre comme date butoir, M. Trudel se contente de dire qu'il « élève le coefficient de travail nécessaire ».

« Mais la loi nous oblige à compléter les budgets municipaux au plus tard le 31 décembre », conclut-il.

**Autres informations
pages B4 et B5**



Le sénateur Andrew Thompson

Le commerce de renseignements personnels fleurit toujours

Un reportage de TVA déclenche une nouvelle enquête au Revenu

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Malgré le congédiement de huit employés qui se sont rendus coupables de manquements à l'éthique, le ministère du Revenu est incapable de préciser combien de citoyens auraient pu être lésés par le trafic de renseignements confidentiels.

Le ministère du Revenu garde également le silence sur le type de renseignements qui ont pu être fournis, de même que la période sur laquelle ce trafic se serait étendu.

Et alors que la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, au cours d'une journée de cafouillage, affirmait qu'il n'existe aucun trafic organisé de vente de renseignements dans son ministère, le réseau TVA a pourtant démontré, en ondes, que des agences de détectives sont assez facilement en mesure de se procurer les déclarations de revenus de contribuables.

Le journaliste du réseau de télévision, dans une conversation avec l'agence Investigation Megaprobe, s'entend pour obtenir la déclaration d'un particulier en échange d'une somme de 450 \$. Le reportage a conduit au déclenchement d'une nouvelle enquête au ministère du Revenu.

En commission parlementaire, hier matin, la sous-ministre au Revenu, Nicole Malo, a dû longuement s'expliquer sur les huit congédiements depuis février 1997. Mardi dernier, en conférence de presse avec la ministre, Mme Malo affirmait qu'il n'y avait eu qu'un



La ministre du Revenu, Mme Rita-Dionne Marsolais

seul congédiement relativement au trafic d'information. « Nous n'avons pas caché l'information, nous ne l'avons tout simplement pas divulguée », a-t-elle souligné candidement hier.

Mme Malo a répété « qu'il n'y a qu'une seule personne impliquée » dans ce genre de trafic. « Ce n'est pas huit personnes qui ont fait du

commerce d'information », dit-elle. Pourtant, lorsqu'on la questionne sur les motifs précis de congédiement des sept autres employés, Mme Malo indique « qu'il y a eu usage d'informations qui ont donné des bénéfices, quelquefois sous forme de commerce, quelquefois sous d'autres formes de bénéfice ».

Elle évoque également des

« jeux d'argent », ajoutant que les manquements se situent à plusieurs niveaux : « consultations, communications, conflits d'intérêts, falsification de données et vente de renseignements ».

Le ministère a refusé de rendre publics les motifs précis de congédiement des employés, préférant transférer hier ces dossiers au Procureur général, qui jugera s'il y a matière à poursuite. « On ne peut dévoiler les motifs de congédiement puisqu'ils sont chez le procureur général », en déduit la ministre Dionne-Marsolais, qui se défend bien d'organiser un camouflage systématique.

Mais la ministre assure cependant qu'il n'existait, dans ces sept autres cas de congédiement, « aucun cas de vente d'information ». Mme Dionne-Marsolais admet cependant qu'elle n'a jamais été informée de ces congédiements par sa sous-ministre. Était-ce justifié ? La ministre considère que oui, et elle renouvelle sa confiance en Mme Malo.

Pour la ministre, la confiance du public dans la confidentialité des données fiscales n'a pas été ébranlée. « Il n'y aura pas bris de confiance dans la mesure où on continuera à s'assurer qu'au ministère du Revenu, c'est tolérance zéro pour des manquements à l'éthique », a-t-elle déclaré.

Depuis ces congédiements, de nouvelles mesures de sécurité ont été organisées, précise la sous-ministre, mesures qui contrôlent sévèrement l'accès aux dossiers de chaque employé du ministère. « Je peux démontrer que l'ensemble des mesures que nous avons mises en place fait en sorte de garantir la plus grande étanchéité de l'information qu'il soit possible dans une entreprise comme la nôtre », conclut-elle.

Un trafic qui existe depuis longtemps

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le trafic des renseignements personnels et confidentiels récemment mis au jour au Québec n'est fort probablement pas une première.

Le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, qui cherche des moyens pour éviter qu'un tel scandale ne se reproduise, ne doute pas qu'il ait pu exister depuis beaucoup plus longtemps une utilisation abusive des données informatiques en possession du gouvernement ou de ses organismes. Le commerce des renseignements confidentiels existait déjà, du moins ailleurs, avant même la prolifération des ordinateurs.

« Là-dessus, je vous reporte aux travaux de la commission Krever, en Ontario, dans les années soixante-dix. La commission avait démontré comment, dans les hôpitaux, des employés copiaient des extraits de dossiers médicaux et les vendaient. Ils faisaient cela à la mitaine », rappelle en effet M. Comeau.

Cette fois, le pot aux roses a été découvert après qu'une personne qu'on n'a pas voulu identifier se fut présentée aux bureaux de la Commission d'accès à l'information, à Montréal, pour demander à voir un enquêteur. Le président de la Commission n'a aucune idée des résultats de l'enquête interne qui a été menée ni du contenu de celle de la Sûreté du Québec, puisque, en vertu de décisions de la Cour suprême, la Commission n'est saisie d'un dossier, avec recommandations, qu'une fois l'enquête terminée. Cela pour respecter l'étanchéité entre les deux services.

Reconnaissant que la Commission d'accès à l'information a davantage un rôle préventif, Paul-André Comeau précise qu'un comité a été formé en avril pour travailler avec les organismes qui ont de grands fichiers — ministère du Revenu, RAMQ, Sûreté, etc. — pour définir des façons de resserrer les moyens de protéger les citoyens contre les possibilités de fraudes. « C'est-à-dire comment corriger les failles, les trous dans le système », explique-t-il.

Le comité, qui s'est réuni à trois reprises, recommandera dans une semaine que chaque organisme qui dispose de fichiers informatiques ouvre un volet sur le sujet dans son rapport annuel.

M. Comeau estime nécessaire que l'on rappelle — ce qu'on compte faire d'ailleurs — aux fonctionnaires concernés l'obligation de confidentialité qu'ils ont.

On tente également de faire en sorte que les systèmes informatiques, qui sont déjà en mesure de conserver la trace de toute personne qui consulte un dossier, puissent être dotés de logiciels permettant d'identifier les comportements déraisonnables de consultation.

« Il faut en arriver à mettre en place un système de sonnettes d'alarme qui s'actionnent lorsqu'il semble y avoir quelque chose de déviant », explique M. Comeau qui donne l'exemple d'American Express qui a mis au point un système d'alerte à partir de profils pour protéger ses clients. Par exemple, lorsque la carte de crédit d'un détenteur qui n'a jamais voyagé de sa vie est utilisée à Bangkok, il y a alerte. Et on tente d'entrer en contact avec lui.

« Les parents ont été trahis »

Le projet de loi sur l'instruction publique les prive de tous les pouvoirs importants, selon le critique libéral

MARIE-CLAUDE GIRARD

Selon le projet de loi amendement la Loi sur l'instruction publique, le rôle des parents dans les écoles risque fort de se limiter désormais à approuver les suggestions du directeur, des enseignants et parfois du personnel de l'école.

C'est à tout le moins l'interprétation qu'en font le critique libéral en matière d'éducation, François Ouimet, et la Fédération des comités de parents qui prendra position aujourd'hui à ce sujet.

« Tous les pouvoirs importants échappent aux parents. Ils ont été trahis par la ministre », affirme M. Ouimet. « Ils vont vite se rendre compte qu'ils ne peuvent pas faire grand chose à part vendre des barres de chocolat pour ramasser des fonds. »

Après avoir passé au peigne fin le texte du projet de loi déposé jeudi dernier à l'Assemblée nationale, la Fédération a découvert que les parents ne pourront faire de propositions sur le programme d'étude particulier à leur école, le choix des manuels et cahiers d'exercices (ce qui peut avoir une incidence pécuniaire) de même que les bulletins et modalités d'apprentissage.

« Tout ce que le conseil d'établissement pourra faire, c'est de trancher sur les propositions faites par le directeur d'école. Nul part il n'est mentionné que les parents peuvent être consultés », déplore le président de la Fédération, Gary Stronach. De plus, les parents ne seront pas majoritaires au conseil d'établissement, comme ils le souhaitaient. À parité au niveau primaire, ils seront minoritaires au niveau secondaire.

Actuellement, le comité d'école, composé de parents, a pour mandat de promouvoir la participation des parents à l'élaboration,

la réalisation et l'évaluation du projet éducatif. Au conseil d'orientation, les parents ont un mot à dire sur l'adoption des programmes et les projets d'études locales.

« Maintenant, ils sont complètement écartés », dit François Ouimet. « Il y a un décalage important entre le projet de loi et le discours de la ministre qui affirme donner plus de pouvoirs et de responsabilités aux parents. »

Si des amendements s'imposent au niveau des écoles, « les parents sortent gagnants au sens large », soutient toutefois M. Stronach. Ainsi, à l'échelle provinciale, des représentants des parents siégeront aux comités sur les programmes et le choix du matériel didactique. De plus, ils seront défendus par la commission scolaire en cas de poursuite.

« Nous sommes d'accord pour que la pédagogie soit prise en main par les enseignants mais nous aimerions être consultés, avoir la possibilité d'exprimer nos idées », explique M. Stronach.

L'article 96.10 du projet de loi prévoit que le directeur approuve, sur proposition des enseignants, les programmes d'études spécifiques à l'école, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement. Le hic, c'est que selon un autre article, seuls les enseignants et le directeur d'école peuvent faire des propositions sur les orientations.

Ainsi, le conseil sera chargé d'estampiller les propositions du directeur quant au temps alloué à chaque matière, l'horaire des cours et l'orientation générale pour l'adaptation les programmes du ministère et les programmes locaux créés « pour répondre aux besoins particuliers des élèves ».

Chrétien évince un sénateur du caucus

Presse Canadienne
OTTAWA

Andrew Thompson, un sénateur ontarien qui ne s'est pratiquement jamais pointé au Sénat, a été évincé hier du caucus libéral par le premier ministre Jean Chrétien.

Dans la lettre qu'il lui a adressée, M. Chrétien qualifie d'« inacceptables » ses absences régulières au Sénat et au caucus libéral.

Selon certaines sources, le premier ministre aurait préféré lui imposer une sanction plus dure, mais l'éviction du caucus était le seul moyen à sa disposition.

Depuis juin 1990, époque depuis laquelle la Chambre haute du Parlement tient un registre des présences, Andrew Thompson n'a assisté qu'à une douzaine des 450 séances

qui ont eu lieu. Âgé de 72 ans, il prendra une retraite obligatoire dans trois ans.

C'est le premier ministre Lester Pearson qui l'a nommé sénateur en 1967.

Les absences prolongées de M. Thompson sont bien connues. Ainsi, avant le discours du Trône, il y a un mois, sa dernière présence au Sénat remonte à février 1996. Pis encore, entre octobre 1990 et janvier 1994, ses collègues ne l'ont pas vu une seule fois.

Un sénateur gagne 64 400 \$ par année et bénéficie d'une indemnité de dépenses non imposable de 10 100 \$, ce qui signifie qu'Andrew Thompson a empoché plus de 500 000 \$ au cours des sept dernières années, et ce sans pratiquement jamais faire acte de présence à Ottawa.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un test qu'Ottawa a passé haut la main

Le Québec, il y a près de deux ans, a amorcé une autre tentative pour se débarrasser de ses archaïques commissions scolaires confessionnelles et les remplacer par des commissions linguistiques. Ce nouvel effort a mené à la conclusion que cela serait impossible sans s'attaquer à l'article 93 de la Constitution, qui garantit l'existence de ces commissions confessionnelles à Québec et à Montréal.

Il est alors devenu clair pour tout le monde que la capacité du Canada d'amender ce fameux article constituait un test majeur. Un échec du processus d'amendement aurait en effet été perçu comme un très grave échec du fédéralisme.

Au Québec, on y aurait vu la démonstration éclatante du fait que la réforme de la Constitution et de la fédération est impossible et on y aurait trouvé des arguments puissants pour illustrer en quoi la fédération constitue un carcan étouffant pour le Québec et une entrave à son épanouissement. Cet échec aurait constitué un argument fort convaincant pour mobiliser les Québécois qui hésitent entre les deux options.

Eh bien, le test a été passé. La Chambre des communes, de façon massive, 204 parlementaires contre 59, a approuvé l'amendement à l'article 93, qui permettra au Québec de se soustraire à l'obligation de maintenir des commissions confessionnelles. Il ne reste plus que la formalité du Sénat.

Ce vote montre deux choses. D'une part, le fédéralisme peut évoluer et n'est pas invariablement une structure figée. D'autre part, le gouvernement de Jean Chrétien et son ministre Stéphane Dion, conscients des enjeux, ont

pris des risques politiques et déployé beaucoup d'énergie pour répondre à un vœu consensuel des Québécois.

Il faut le souligner, parce qu'en ces matières la culture politique québécoise repose sur des doubles standards. On a tendance à insister très lourdement sur les carences du régime fédéral, mais à se faire terriblement discret sur ses réalisations. Souvenons-nous de la formation de la main-d'œuvre, un symbole incontournable des freins que le fédéralisme imposait au développement économique québécois. Il a suffi que ce dossier majeur soit réglé de façon très satisfaisante pour que le symbole disparaisse et que l'on cesse d'en parler.

Dans le cas des commissions confessionnelles, il faudrait éviter de sombrer encore une fois dans le deux poids, deux mesures. Puisque l'incapacité d'Ottawa d'amender l'article 93 aurait constitué un échec significatif, la logique la plus élémentaire doit nous amener à conclure que l'appui à l'amendement par la Chambre des communes constitue un succès significatif.

L'autre remarque qui s'impose, c'est que cet amendement constitue une victoire pour le Québec, mais certainement pas pour son gouvernement. En effet, ce n'est pas le gouvernement Bouchard qui a eu le leadership dans ce processus et qui en mérite le crédit. Au contraire, le gouvernement et sa ministre de l'Éducation, Pauline Marois, ont traîné les pieds et multiplié les bourdes qui auraient pu compromettre l'opération. Sans l'apport, chose peu fréquente, de l'opposition libérale à Québec et sans la constance du gouvernement fédéral, nous pataugerions encore.

Ce débat n'est évidemment pas nouveau. Depuis vingt ans, le Québec essaie de se débarrasser de ses commissions confessionnelles, des structures archaïques qui freinent l'intégration. Sous René Lévesque, le gouvernement péquiste s'y est essayé, en 1984, avec la Loi 3 qui fut jugée inconstitutionnelle. Sous Robert Bourassa, Claude

Ryan tenta de contourner l'obstacle de l'article 93 avec la loi 107, qui ne fut jamais satisfaisante.

Le caractère insatisfaisant et artificiel de ces tentatives de contournement de l'article 93 a finalement amené les observateurs attentifs à conclure que la seule solution, c'était d'amender le fameux article. Cette voie constitutionnelle est également devenue plausible avec l'exemple du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve qui ont montré qu'on pouvait, dans certains cas, amender la Constitution seulement avec l'accord d'Ottawa et du gouvernement d'une province.

Mais la ministre Pauline Marois, sans doute sous la pression de son gouvernement, a tout fait pour éviter la solution de l'amendement constitutionnel. Pendant une longue année, elle a travaillé à des scénarios emberlificotés pour éviter de frapper à la porte d'Ottawa. Et ce n'est qu'à reculons qu'elle s'y est finalement résolue, au début de cette année. Et il aura fallu que l'opposition libérale ouvre la porte en proposant une voie de solution et que le gouvernement Chrétien multiplie les invitations pressantes. Tout cela, on s'en doute, pour des raisons idéologiques qui n'avaient rien à voir avec l'éducation.

Depuis, le gouvernement Bouchard a multiplié les maladresses, en choisissant une forme d'amendement périlleuse, en manquant de sensibilité envers les anglophones et en compromettant un consensus que les libéraux ont sauvé en extrêmes.

Ce parcours peu exemplaire a culminé, il y a trois semaines, avec la réaction hystérique du gouvernement Bouchard qui, croyant à tort que l'amendement risquait d'être battu, a dépêché de toute urgence à Ottawa ses ministres Jacques Brassard et Pauline Marois pour sauver un projet qui n'était absolument pas menacé.

Le Québec, nous le savons fort bien, aurait réagi avec indignation si la Chambre des communes s'était opposée à l'amendement de l'article 93. Puisque Ottawa a livré la marchandise, la cohérence et l'honnêteté devraient amener les Québécois à applaudir.

Requiem pour le RCM?

Il fut un temps où le Rassemblement des citoyens de Montréal portait bien son nom. C'était un véritable rassemblement de citoyens issus d'horizons divers et regroupés autour d'un grand projet : démocratiser, ouvrir et moderniser la vie politique de la métropole.

Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une collection de politiciens aux intérêts disparates, incapables de s'élever ne serait-ce que d'un millimètre au-dessus de la pitoyable mêlée qui nous tient lieu de conseil municipal.

Le RCM première mouture avait puisé sa force dans le rejet du régime oligarchique de Jean Drapeau. Il s'est construit à la fois sur les convictions qu'il défendait avec des moyens microscopiques au conseil municipal et sur les racines qu'il avait réussi à implanter dans tous les recoins de la ville.

Tournons quelques pages de l'album de famille. Après huit années de pouvoir, le RCM reprend le chemin de l'opposition. Il a tout pour lui : le titre de l'opposition officielle, les gaffes de Pierre Bourque, l'absence d'adversaires de taille.

Il aurait été naturel qu'il impose son leadership et devienne à nouveau un lieu de ralliement pour les Montréalais. Mais non. Il faut vraiment qu'il soit rongé par un mal grave pour ne pas avoir su saisir cette chance. Et si l'on se fie à ses tout derniers faits de gloire — l'étalage impudique de ses grenouillages internes — on doit se demander si ce mal n'est pas en train de l'achever.

Ce qui se dessine actuellement, c'est un schisme entre les conseillers du RCM, qui espèrent récolter les dividendes de leur dévouement, et la direction, qui rêve d'un retour de Jean Doré. Pendant que les deux clans s'amusent à se tirer dans les pieds, ils escamotent les examens de conscience dont ils auraient grand besoin.

Car aucun des acteurs de cette mauvaise pièce n'a trop de félicitations à se faire. Les conseillers qui, depuis trois ans, portent les couleurs de l'opposition officielle à l'hôtel de ville y ont fait un travail honnête, mais sans plus. Depuis l'été, ils font face à une administration minoritaire — ils ont toute la place pour influencer le cours des choses.

Quelle fatalité les empêche donc de jouer pleinement leur rôle ? Pourquoi se contentent-ils de picoter le maire Bourque à coups de bec pontuels ? Qu'attendent-ils pour exposer leur vision des grands dossiers de l'heure : avenir de la région métropolitaine, transports publics, transfert fiscal ?

Et surtout, quand les a-t-on vus s'opposer autrement que du bout des lèvres à des politiques provinciales douteuses ? Les dossiers majeurs pour la métropole ne se jouent plus depuis belle lurette rue Notre-Dame, mais à Québec. Pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas dénoncé haut et fort la fausse « aide » par laquelle Québec prétend vouloir sauver Montréal ? C'est à se demander si elle ne se trouve pas, tout comme Pierre Bourque mais pour d'autres raisons, quasi émasculée face à un gouvernement au sein duquel elle entretient des amitiés particulières...

Quant au parti lui-même, où est son programme ? N'a-t-il vraiment rien trouvé de mieux que de sortir Jean Doré des limbes ? Qu'attend-il pour faire la critique de ses années de pouvoir ? Qu'a-t-il de neuf à nous offrir ?

L'unique intérêt du grenouillage actuel, c'est d'étaler au grand jour l'état du RCM à moins d'un an des élections. Et de suggérer deux tristes conclusions. Premièrement, si le RCM en est réduit à laver son linge sale sur la grande place, c'est sans doute signe que Montréal est mûr pour une nouvelle voix politique.

Deuxio, si des candidats sérieux envisagent de se présenter à la mairie, rien ne les oblige à s'embarrasser de la bureaucratie tâtillonne d'un parti qui vieillit mal. Mais ils devront faire vite : les Montréalais ne veulent surtout pas se retrouver, une fois de plus, devant une organisation politique sortie d'une boîte à surprises.

Dorval embauche un expert en bruit



DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Une analyse juste

Madame Michèle Ouimet,

■ C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre série d'articles sur l'école en Haïti et la situation des jeunes, à la fois les jeunes qui peuvent fréquenter l'école, ainsi que les « enfants de la rue » et « en domesticité ». Étant moi-même en Haïti et impliqué dans le domaine de l'éducation depuis 12 ans, je ne puis que souscrire à la justesse de votre analyse et de votre présentation.

J'ai nettement l'impression que vous êtes allée à la source des informations, rencontrant nombre de personnes capables de vous donner une description pertinente d'une situation qui, à la lumière de mon expérience personnelle, ne s'est guère améliorée depuis la chute de Duvalier, en 1986. On sait combien le régime dictatorial s'occupait peu de faire instruire le peuple : le garder dans l'ignorance était une de ses forces !

Mais, tant que le pays ne réussira pas à cesser les déchirements internes qu'amènent les querelles de politiciens plus centrés sur eux que sur le bien du peuple, tant que ne s'amorcera pas une véritable relance économique appuyée par des pays dits « amis » qui rechercheront d'abord l'intérêt du peuple aidé plus que les retombées pour leur propre économie, Haïti aura toujours la triste image que l'on présente trop souvent, oubliant trop facilement la responsabilité du Nord riche face aux peuples du tiers et du quart monde.

Encore une fois, je vous félicite Mme Ouimet pour le professionnalisme dont vous avez fait preuve dans l'étude de ce dossier. Merci également à La Presse d'ouvrir ses lecteurs à des réalités qui, non seulement le renseignent, mais les rendent solidaires de leurs frères du

« grand village » qu'est devenu notre monde.

Gilles HOGUE
frère Mariste

Merci à Air Canada et Thai Airways

■ À titre de président de la Fondation Enfants cambodgiens, je tiens à remercier Air Canada et Thai Airways pour le beau geste humanitaire que ces compagnies ont posé en faveur de notre organisation.

Je partirai pour le Cambodge en décembre prochain. Un ami m'a trouvé deux fauteuils roulants pour enfants. Or, ce sont des objets beaucoup trop lourds et trop volumineux pour être inclus dans mes bagages personnels. Je ne pouvais non plus me permettre le transport au prix du bagage excédentaire pour mes deux immenses cartons. Mais Air Canada et Thai Airways ont réglé mon problème à leur discrétion.

Un grand merci. Votre générosité améliorera la condition de vie de nos deux petites protégées. J'espère que ce geste servira d'exemple et produira les effets escomptés.

André JUNEAU
président
Fondation Enfants cambodgiens

Québec se cache

■ McDonald's vient de perdre sa cause en Cour supérieure concernant la syndicalisation de son restaurant de Saint-Hubert. Cependant, je suis certain que le dossier n'est pas encore clos. McDonald's pourrait toujours porter la cause en Cour suprême.

Quiconque connaît l'attitude anti-

syndicale de McDonald's suppose évidemment que c'est ce que va tenter la compagnie. Tout le monde le dit : McDonald's a tout intérêt à faire étirer les procédures en longueur pour décourager plusieurs employés, qui voudront sans doute quitter ces emplois souvent temporaires et mal payés pour chercher quelque chose de mieux ailleurs. McDonald's, dans toute son histoire, n'a eu affaire à un syndicat que dans un seul restaurant, en Iowa, et le syndicat a été démantelé dans les années soixante-dix. Inutile de dire que McDonald's a une réputation de « dur » envers les syndicats.

Cependant, il ne faut pas seulement blâmer McDonald's dans ce dossier. Qu'a fait depuis le début du dossier ce gouvernement du Québec, qui semble s'être caché dans le placard pour ne pas voir ce qui se passe, ce gouvernement qui tourne la tête chaque fois qu'il devrait prendre ses responsabilités ? Il est temps, je pense, que le gouvernement du Québec sorte du placard dans lequel il s'est caché et mette au pas cette multinationale américaine connue à travers le monde pour l'exploitation de ses travailleurs. Mais c'est peut-être trop demander.

Alexandre PAQUIN
Montréal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Bonne nouvelle pour le Québec

On ne peut blâmer le premier ministre Chrétien de s'être permis une petite blague, au sortir des Communes où les députés fédéraux venaient de voter, à une écrasante majorité, un amendement constitutionnel capital pour l'avenir du Québec.

« Amender une Constitution qui n'existe pas, c'est pas pire! » a-t-il lancé, faisant allusion au tenace refus des gouvernements québécois de reconnaître la Constitution de 1982... sauf quand cela fait leur affaire, comme lorsqu'il s'agit d'invoquer la clause « nonobstant » ou de permettre l'introduction d'une réforme nécessaire.

L'adoption de cet amendement, qui sera vraisemblablement ratifié sans problème par le Sénat, avait en effet de quoi mettre M. Chrétien de bonne humeur. Car on venait, ce jour-là, de faire la preuve qu'il est possible, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, de régler un contentieux constitutionnel de façon civilisée. (C'était possible, notons-le, parce que l'amendement visait un article spécifiquement destiné au Québec: on pouvait donc contourner l'horrible règle de l'unanimité des provinces qui s'applique à la procédure normale d'amendement.)

L'événement montre surtout que la vie politique canadienne n'est pas nécessairement figée dans le « statu quo », comme trop de gens le croient à tort, au mépris du fait que le concept de « statu quo » est inapplicable à un domaine aussi mouvant que la politique.

Dans une société démocratique où sont à l'oeuvre onze gouvernements et d'innombrables partis d'opposition et de groupes de pression, dans une société marquée par de multiples élections qui amènent constamment de nouveaux acteurs sur la scène publique, c'est au contraire le mouvement qui, par définition, prédomine — pour le meilleur ou pour le pire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'accord du lac Meech est tombé: en 1987, tout le monde était d'accord... ce n'était plus le cas trois ans plus tard parce qu'il y

avait eu changement de gouvernement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, et que la donne politique avait changé au Manitoba.

Mais revenons à cet amendement qui permettra au Québec de mettre au rancart l'article désuet qui l'empêchait d'établir des commissions scolaires linguistiques là où c'est le plus nécessaire (à Montréal).

On constatera, d'abord, qu'il est dû essentiellement à la persévérance du ministre Stéphane Dion, épaulé par le caucus québécois du gouvernement Chrétien. Le Bloc québécois n'y aura été pour rien. Ses députés ont évidemment voté en faveur de la mesure, mais c'aurait été le cas de n'importe quel autre parti doté d'une représentation québécoise. Si, par exemple, des conservateurs avaient été assis dans les fauteuils du Bloc, ils auraient voté dans le même sens, tout simplement parce qu'il est dans la nature d'un député d'accommoder son électeur, surtout quand il y a consensus dans sa province autour de la question.

On se demandera ensuite comment il se fait qu'une réforme constitutionnelle qui a coulé, cette semaine, comme du beurre dans la poêle, a tant tardé.

C'est de Québec, évidemment, que devait venir l'initiative. Or, les gouvernements québécois qui se sont succédé au pouvoir, depuis le temps qu'on parle de ce projet, ont tous traîné.

La création de commissions scolaires linguistiques pour remplacer la traditionnelle division confessionnelle est un très vieux projet, qui date sauf erreur du début des années 70. À l'époque, le projet faisait face à de solides résistances, notamment dans les



Lysiane GAGNON

ni 90, le gouvernement Bourassa n'osait pas bouger. Son puissant ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a préféré tergiverser, et emprunter des chemins de traverse qui menaient à l'impasse, plutôt que de choisir la voie constitutionnelle.

L'amendement de l'article 93 ne faisait même pas partie des demandes québécoises, au moment de Meech, alors que la conjoncture était idéale en raison du climat de conciliation instauré par MM. Mulroney et Bourassa, et que déjà à cette époque les principales objections à la déconfessionnalisation s'étaient grandement apaisées.

Même sous le gouvernement péquiste actuel, alors qu'il y avait indiscutablement consensus dans tous les milieux scolaires, aussi bien anglophones que francophones, on a longtemps tergiversé, et privilégié une solution bancaire... Tout pour ne pas « aller à Ottawa », alors que l'amendement constitutionnel était pourtant la seule voie logique, claire et fonctionnelle.

De quoi avait-on peur? Le très fédéraliste Claude Ryan avait-il peur d'un échec qui porterait de l'eau au moulin des souverainistes? La très souverainiste Pauline Marois avait-elle peur d'une victoire qui apporterait de l'eau au moulin des fédéralistes?

Force est de reconnaître que c'est le deuxième grand dossier sur lequel l'humble et pragmatique stratégie des petits pas concrets du gouvernement Chrétien produit un bon résultat, un résultat qui fait l'affaire de tout le monde sauf des idéologues — le premier étant (s'en souvient-on?) le transfert à Québec des responsabilités dans la formation de la main-d'oeuvre.

Or, c'était là une réforme réclamée à hauts cris par Québec pendant des années, une réforme que les souverainistes présentaient comme l'une des raisons fondamentales de faire l'indépendance! En a-t-on assez entendu parler de la formation de la main-d'oeuvre, méchamment accaparée par Ottawa contre les intérêts du Québec... Comme par hasard, on n'en entend plus jamais parler depuis que cette compétence relève du seul gouvernement québécois!

Pour le Québec, en tout cas, cet amendement, qui permettra une réforme trop longtemps retardée, est une très bonne nouvelle.

La division linguistique mettra fin à la fiction des écoles franco-protestantes où s'engouffraient trop d'enfants d'immigrants, à l'écart de la culture majoritaire. Elle favorisera mieux que n'importe quelle autre mesure l'intégration des jeunes immigrants à la majorité francophone. Elle permettra aux réseaux scolaires anglophones, dont les effectifs ont brutalement baissé depuis que la loi 101 les prive de la clientèle immigrante, de regrouper leurs forces. Elle constituera, enfin, l'amorce d'un système d'enseignement moderne et éclairé, et facilitera l'introduction de valeurs laïques et civiques dans une école enfin dégagée de l'archaïque carcan hérité de la Constitution de 1867.

Opinions

Le « caractère unique » : un concept aussi valable que la « société distincte »

BENOÎT PELLETIER

L'auteur est professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

À l'issue d'une rencontre tenue à Calgary, à la mi-septembre, les premiers ministres de neuf provinces et les dirigeants des deux territoires ont accepté unanimement un cadre de consultations publiques auprès de la population au sujet du renforcement de la fédération canadienne.

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas vraiment d'un projet de réforme de la structure de l'État canadien, mais bien plutôt d'un certain nombre d'énoncés de principe qui pourraient d'ailleurs ne jamais acquiescer une quelconque valeur constitutionnelle. En effet, il est trop tôt pour savoir si nos leaders politiques voudront réellement rouvrir dans l'avenir l'ensemble du dossier constitutionnel et faire appel pour cette fin à la mise en oeuvre de la procédure de modification instaurée en 1982. En conséquence, l'on chercherait en vain à établir des parallèles entre le cadre de discussion de Calgary, d'une part, et l'Accord du lac Meech ou l'Entente de Charlottetown, d'autre part.

Il s'agit-là tout simplement de compromis politiques de nature différente. Tant l'Accord du lac Meech que l'Entente de Charlottetown comportaient des mesures variées, appelées à se compléter les unes les autres, et visaient à opérer une réforme relativement importante de la fédération canadienne. De son côté, la déclaration de Calgary n'a pour l'instant aucune ambition constitutionnelle avouée et n'équivaudrait, si elle en venait à être réellement constitutionnalisée dans le futur, qu'à une espèce de « Clause Canada » qui ressemblerait à celle que l'on pouvait retrouver dans l'Entente de Charlottetown.

En réalité, pour juger du cadre de discussion de Calgary à son juste mérite et, surtout, pour l'évaluer par rapport à l'Accord du lac Meech ou à l'Entente de Charlottetown, il faudrait au moins savoir si ce compromis politique est effectivement destiné à être constitutionnalisé. Le cas échéant, il faudrait aussi savoir où cette disposition se trouverait dans la Constitution (dans le préambule ou dans le corps de la Loi constitutionnelle de 1867, ou les deux) et s'il serait appelé ou non à servir à l'interprétation de l'ensemble de nos textes constitutionnels, y compris la Charte canadienne des droits et libertés.

Ces informations étant manquantes actuellement, il nous semble qu'il soit, pour le moment, prématuré et injuste de tirer des conclusions trop catégoriques au sujet du compromis de Calgary. Certes, certains peuvent être légitimement déçus que ce compromis n'aille pas plus loin, qu'il ne discute pas de l'octroi d'un droit de veto constitutionnel au Québec, ni de la réforme des institutions centrales, ni d'un nouveau partage des pouvoirs, ni de la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, et ni de l'instauration de mécanismes permettant un meilleur équilibre dans

les rapports fédératifs. Il faut bien admettre toutefois que l'entente de Calgary n'a pas du tout la prétention de couvrir un champ aussi vaste, ni même d'explorer un temps soit peu le terrain de la révision constitutionnelle au Canada.

Sous réserve de ce que nous avons dit plus haut quant aux incertitudes entourant la nature véritable et la finalité de l'entente politique de Calgary, permettons-nous de formuler les commentaires qui suivent par rapport à trois des énoncés que celle-ci contient :

a) Le caractère unique de la société québécoise

La déclaration de Calgary propose notamment que soit reconnu le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada, constitué notamment (et non pas exclusivement) de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil.

Les mots « caractère unique » sont en eux-mêmes relativement nouveaux dans notre dynamique constitutionnelle et tendent à rompre avec l'expression « société distincte » à laquelle nous nous étions habitués. (...)

Les mots « société distincte » étant devenus chargés d'émotion avec le temps, nos leaders politiques semblent préférer parler par les temps qui courent d'une éventuelle reconnaissance constitutionnelle du « caractère unique » du Québec. À première vue, et pris isolément, ce dernier concept nous semble être tout à fait acceptable. Dans le fond, ce que recherchent surtout un grand nombre de Québécois, au-delà du vocabulaire choisi, c'est une reconnaissance constitutionnelle du fait que le Québec n'est pas une province comme les autres. Cette province n'est ni supérieure ni inférieure aux autres. Elle est tout simplement différente, voilà tout. À la source même de cette différence, se trouvent évidemment des facteurs tels la langue, la culture et le régime de droit privé d'inspiration civiliste. Mais se trouvent également, au cœur du particularisme québécois, les institutions particulières et le mode de vie qui caractérisent le Québec moderne.

Actuellement, le fédéralisme canadien n'aménage d'aucune façon, autrement que par le jeu de l'autonomie provinciale ou par un certain nombre de dispositions constitutionnelles de portée restreinte, la spécificité juridique, linguistique, culturelle et sociale du Québec. Pourtant, la formule fédérale pourrait sans aucun doute s'accommoder de la reconnaissance du caractère distinctif du Québec, tout autant



Lucien Bouchard

d'ailleurs que de celle de l'identité canadienne. Dans le passé, on a fausement cru que ces deux identités, l'une étant particulière et l'autre globale, étaient incompatibles. Au contraire, le fédéralisme, dans ce qu'il a d'universel, permet le respect et la reconnaissance des communautés particulières ou des spécificités qui s'expriment sur une partie seulement du territoire étatique.

Certes, l'on ne peut pas reprocher au gouvernement central de chercher à développer des valeurs nationales, des valeurs communes à tous les Canadiens; mais l'on ne saurait non plus reprocher au Québec de développer sa propre identité et d'en rechercher une certaine reconnaissance constitutionnelle. Le fait de reconnaître le caractère unique du Québec comporte toutefois des limites juridiques importantes, puisqu'il ne saurait permettre dans un fédéralisme sain que l'on aille trop loin dans le sens de l'octroi d'un statut particulier en faveur de l'un seul des partenaires ni dans le sens de l'asymétrie. (...)

b) L'égalité des provinces

Le cadre de discussion de Calgary pose à plusieurs reprises le principe de l'égalité des provinces, dans le respect de leur diversité.

Pourtant, il y a à première vue un certain danger à vouloir trop insister sur le principe de l'égalité des provinces. En effet, ce principe, s'il était pris comme un absolu, pourrait en venir graduellement à nier la diversité canadienne elle-même, puisqu'il pourrait conduire les Canadiens à envisager tout simplement leur pays comme étant composé d'unités toutes pareilles. Ce serait une grave erreur, puisque le refus des particularismes, c'est aussi le refus conscient du fédéralisme. N'oublions pas que le fédéralisme se plaie essentiellement dans la reconnaissance de toutes les



Jean Chrétien

diverses spécificités qui existent au sein d'une collectivité étatique.

Dans le contexte du compromis de Calgary, le danger de voir l'égalité des provinces miner les particularismes qui s'expriment au sein du Canada est toutefois diminué à la lumière du fait que cette entente reconnaît également la diversité des provinces et la spécificité québécoise. Cette entente politique cherche d'ailleurs à établir un certain équilibre entre ces trois données. Certes, certains ont déjà noté que l'égalité des provinces est énoncée plus souvent dans le document de Calgary que le caractère unique du Québec.

Toutefois, une telle analyse purement mathématique de l'ensemble du compromis de Calgary nous semble être plutôt simpliste. En effet, cette analyse omet que le caractère unique du Québec est reconnu comme étant « fondamental pour le bien-être du Canada » et que la législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger cette caractéristique et d'en favoriser l'épanouissement. Dès lors, les cours de justice n'auraient d'autre choix, advenant la constitutionnalisation éventuelle du compromis de Calgary, que de chercher à concilier l'égalité des provinces (en termes de statut juridique), leur diversité (en termes économiques, sociaux et institutionnels), et la spécificité québécoise. Ainsi, chacun de ces trois concepts seraient sans doute pris en compte par la Cour suprême du Canada, mais l'importance relative de chacun par rapport aux autres pourrait varier selon la question en litige.

c) L'offre à toute province de certains pouvoirs accordés à l'une d'entre elles

Le cadre de discussion de Calgary a suggéré que toute province puisse bénéficier d'une quelconque modification constitutionnelle par

laquelle seraient attribués des pouvoirs additionnels à l'une des provinces. Cette proposition nous semble être tout à fait nouvelle dans notre débat constitutionnel. Cette proposition doit toutefois être relativisée à la lumière du fait qu'elle ne s'appliquerait que lorsqu'un pouvoir additionnel serait conféré à une quelconque province par une modification constitutionnelle.

Cette dernière précision en restreint significativement la portée. Ainsi, cette proposition ne s'appliquerait pas dans le contexte où une entente particulière devait intervenir entre le fédéral et une province sous la forme d'un arrangement purement administratif. De telles ententes — comme celle qui a été conclue récemment en matière de main-d'oeuvre entre Québec et Ottawa — ne sont habituellement pas « enchâssées » dans la Constitution et ne requièrent aucune modification constitutionnelle. La proposition susmentionnée ne s'appliquerait pas non plus dans l'hypothèse où — sait-on jamais — un pouvoir additionnel serait par exemple accordé par la Cour suprême du Canada au Québec en raison de la reconnaissance constitutionnelle de sa spécificité.

En effet, un tel pouvoir additionnel résulterait alors d'une interprétation judiciaire et non pas d'une modification constitutionnelle en tant que telle. De même, la proposition en cause ne ferait pas nécessairement obstacle à toute forme d'asymétrie constitutionnelle au Canada, puisqu'il serait toujours possible qu'un certain nombre de provinces ne désirent pas bénéficier du pouvoir qui leur serait offert. Sans compter que les cas où un nouveau pouvoir serait octroyé à une province par une modification constitutionnelle formelle seraient assez limités. À titre d'exemple, soulignons qu'aucune des six modifications apportées à la Constitution du Canada, depuis 1982, ne peut être perçue comme ayant accordé un tel pouvoir additionnel à l'une des provinces canadiennes.

En conclusion, le concept de « caractère unique du Québec » nous semble, en lui-même, être tout aussi valable que celui de « caractère distinct du Québec ». Par ailleurs, le cadre de discussion de Calgary nous semble chercher à établir un équilibre fort acceptable entre l'égalité des provinces, la diversité canadienne et la spécificité québécoise.

Enfin, la proposition voulant que soit offert à toute province un pouvoir additionnel qui bénéficierait à une province en vertu d'une modification formelle doit être relativisée et nous semble être moins inquiétante qu'elle ne le paraît. Laissons toutefois pour plus tard l'examen des autres énoncés contenus dans le compromis politique de Calgary, dont le très controversé principe du multiculturalisme.

Politique



Luce Dupuis

Le Comité de déontologie policière donne raison à Luce Dupuis

MARIO FONTAINE

L'ex-députée péquiste Luce Dupuis ne retrouvera pas son siège de Borduas pour autant. N'empêche qu'elle éprouve un petit velours depuis le début de la semaine, alors que le policier qui a mené l'enquête concernant ses comptes de dépenses, il y a trois ans, est maintenant cité à comparaître devant le Comité de déontologie policière.

Mme Dupuis avait été acquittée, à l'été de 1994, des accusations de fraude et d'abus de confiance pesant sur elle. Son avocat avait affirmé dans sa plaidoirie qu'aucune accusation n'aurait été déposée contre sa cliente si l'enquête du policier Jean Paradis avait été effectuée efficacement et de façon compétente.

L'acquittement de Mme Dupuis par le tribunal était survenu juste avant l'assemblée de mise en candidature du PQ dans Borduas, une circonscription de la Rive-Sud de Montréal. Mme Dupuis fut défaite par l'actuel député et président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau. C'était seulement la troisième fois dans l'histoire du Parti québécois qu'un député en place était désavoué par ses propres troupes.

« Plusieurs des militants qui ont voté à l'assemblée d'investiture ne savaient même pas que j'avais été acquittée », a expliqué hier Mme Dupuis. Ça venait de se faire. S'il avait été le moindre gentleman, Jean-Pierre Charbonneau ne se serait pas présenté contre moi. J'avais été élue dans la vague libérale de 1989, il n'y a aucune raison pourquoi je n'aurais pas gagné de nouveau en 1994, alors que le PQ avait le vent dans les voiles. Cette affaire a ruiné ma carrière politique. »

L'enquête avait été menée à la suite de dénonciations d'ex-employés de la députée, qui l'accusaient d'avoir illégalement réclamé des allocations pour des dépenses de bureau et des déplacements.

Le Comité de déontologie policière a rejeté, à la mi-juillet, une plainte déposée par Mme Dupuis contre M. Paradis. Une demande de révision fut faite, que vient d'accueillir le commissaire réviseur, Me Jean-Marie Blais, et c'est maintenant au tour du policier de se défendre.

Cela ne mettra pas de beurre sur les épinards de Mme Dupuis, qui dit avoir dépensé 102 000 \$ en frais d'avocats depuis le début de cette affaire judiciaire, sans compter qu'elle se retrouve aujourd'hui sans emploi. « Je ne fais pas ça pour me venger, mais par respect pour moi-même. Je n'ai pas le droit de me laisser faire, surtout que même acquittée, il y a toujours des gens qui vous croient coupables malgré tout. Ma réputation, c'est important », dit-elle.

Luce Dupuis a aussi intenté une poursuite de 250 000 \$ au civil contre le policier Paradis, la Sûreté du Québec et les ministères de la Justice et de la Sécurité publique. Quant à sa carrière politique, elle semble pour le moins en suspens. L'ex-députée n'est en effet plus membre du Parti québécois et n'a pas l'intention d'y revenir, en tout cas pas dans Borduas. Il faudrait un second parti souverainiste au Québec, selon elle.

Stéphane Dion rejette l'argument de l'inviolabilité du territoire québécois

Il somme Jacques Brassard de désavouer ses propos sur le recours à la force policière pour empêcher la partition

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement du Québec « se trompe lorsqu'il prétend que le droit protège le territoire du Québec mais pas celui du Canada, et il commet une faute morale lorsqu'il prétend contraindre des populations à renoncer au Canada contre leur volonté. »

Se défendant bien de brandir la menace partitionniste pour contrer le projet d'indépendance du Québec, c'est en ces termes néanmoins que le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a apporté hier de l'eau au moulin des partitionnistes. M. Dion, dans une lettre de cinq pages, répondait ainsi à son homologue québécois, Jacques Brassard, qui avait lu une déclaration le 12 novembre à l'Assemblée nationale sur l'inviolabilité du territoire québécois.

L'essentiel du propos de M. Dion, tel qu'il l'a résumé lui-même en conférence de presse hier, s'appuie principalement sur la Constitution canadienne et le droit international. « Il est vrai, a-t-il dit,

qu'une province canadienne ne peut pas voir ses frontières modifiées contre l'avis du Parlement de cette province, de par la Constitution canadienne. Et il est vrai aussi que si le Québec devenait un État indépendant, ses frontières seraient aussi protégées que les frontières de n'importe quel autre État indépendant, de par le droit international. »

Sauf, a expliqué le ministre, que les frontières d'un Québec souverain seraient protégées comme le sont aujourd'hui les frontières du Canada. Pour lui, la question est ainsi de savoir comment le Québec peut être changé en un État indépendant tout en respectant le droit du Canada à son intégrité territoriale.

Toujours selon M. Dion, le Québec n'a pas le droit d'effectuer ce changement par une déclaration unilatérale d'indépendance. « Le gouvernement d'une province ne peut pas prendre sur lui-même, a affirmé M. Dion, de s'autoproclamer gouvernement d'un État. Il n'en a pas le droit. » Même le concept de « contrôle effectif du territoire », a poursuivi M. Dion, ne saurait servir d'argument de droit dans ce contexte.

Outre ces arguments légaux qu'il explicite dans sa lettre, M. Dion avance certains arguments moraux. Il prend à témoin d'autres démocraties qui interdisent la sécession fondée sur la race, la langue ou la religion. « Nous au Canada, de dire le ministre, on raisonne autrement. On se dit que notre pays ne peut pas être le même s'il n'a pas l'appui volontaire de toutes ses composantes. » Il ajoute plus loin : « En même temps, on se dit que le Québec ne serait pas le même non plus si son unité reposait sur la coercition. Donc, s'il est triste et très difficile de garder une population au sein du Canada contre son gré, il serait aussi triste et très difficile de

lui faire renoncer au Canada contre son gré. C'est pourquoi on ne peut pas dire que le territoire québécois est sacré quand on dit que le territoire canadien est divisible. »

M. Dion a donc sommé M. Brassard dans sa lettre de « désavouer sans ambiguïté » cette fois les propos qu'il a tenus « à au moins trois reprises quant au recours à la force policière comme moyen de contraindre des populations à se plier à la sécession ».

Le ministre a de plus reconnu que le déplacement des frontières préconisé par le mouvement partitionniste posait des problèmes pratiques. Il a affirmé qu'il en avait parlé aux groupes qui préconisaient cette solution en leur disant que ce genre de solution ne leur donnerait pas une très belle qualité de vie et qu'ils feraient mieux d'investir leurs énergies dans la promotion de l'unité canadienne et de ses avantages.

M. Dion n'a pas manqué de saluer la contribution de M. Brassard à ce grand débat « même, a-t-il dit, si sur le fond elle m'apparaît erronée ».



Jacques Brassard



Stéphane Dion

Brassard relègue Dion au rang de chef des partitionnistes

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec ne répondra pas à la dernière lettre du président du Conseil privé, Stéphane Dion, qui réagissait hier à la déclaration ministérielle par laquelle Jacques Brassard décrivait, la semaine dernière, l'indivisibilité du territoire du Québec.

Toutefois, le ministre ne s'est pas privé d'insulter un camouflet à son correspondant d'Ottawa en reléguant le ministre de Jean Chrétien au rang de « chef des partitionnistes ».

« Je n'ai pas l'intention de répondre à M. Dion. Nous avons une position très claire qui s'appuie sur cinq opinions juridiques d'experts

à l'effet que le territoire du Québec est indivisible. M. Dion se présente comme le chef des partitionnistes. Le leader canadien des partitionnistes, c'est Stéphane Dion lui-même, en justifiant et en cautionnant le partitionnisme », a d'abord commenté Jacques Brassard.

Le ministre péquiste soutient que « la décision du peuple québécois sera démocratique, en vertu des lois de l'Assemblée nationale ». « Le devoir de tout démocrate, c'est d'accepter le verdict démocratique. Mais encore faut-il reconnaître l'existence de ce peuple, ce qui est loin d'être le cas de l'autre côté de l'Outaouais », lance-t-il.

Pour le ministre Brassard, il n'y a rien de neuf dans la position exprimée par Stéphane Dion dans sa

longue lettre qu'il estime truffée de conditions qu'on entend imposer au Québec, « des conditions telles que cela a pour effet d'annuler le droit démocratique des Québécois de disposer d'eux-mêmes ».

Il y a donc refus de négocier avec le Québec à la suite d'un verdict populaire, estime M. Brassard, pour qui il n'y a pas de raison d'en débattre en ce moment avec son correspondant, puisque « c'est clair qu'on est en face d'un dialogue de sourds et d'un débat sans issue ».

Pour Québec, la stratégie du ministre fédéral est de semer le doute chez les Québécois à l'égard des résultats d'un scrutin référendaire et à l'égard de la souveraineté. « L'intention est d'amener les Québécois à ne pas adhérer à la souveraineté », conclut-il.

Chrétien n'exclut pas de consulter les Québécois sur la déclaration de Calgary

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas écarté la possibilité de consulter les Québécois sur la déclaration de Calgary mais il préfère attendre le dénouement des consultations provinciales.

Aux Communes, hier, M. Chrétien a répété qu'aucune décision finale à cet effet n'avait encore été prise. Ottawa surveille de près les consultations entamées dans chacune des provinces sur le dossier de l'unité canadienne.

La déclaration de Calgary, qui reconnaît entre autres le Québec comme une « société unique » et l'égalité des provinces, sert de cadre de discussion.

« S'il y a lieu de consulter les



Jean Chrétien

pas que nous allons le faire non plus. »

« Il veut passer par-dessus la tête de Québec et c'est inacceptable », a rétorqué le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

Puisque le premier ministre Lucien Bouchard s'est montré hostile

Québécois après, nous aviserons, a précisé M. Chrétien. Mais nous pensons qu'il est mieux d'attendre de voir ce que les autres provinces vont décider et à ce moment-là, on décidera. Nous n'avons pas fermé la porte mais nous ne disons pas que nous allons le faire non plus. »

Quant à savoir si le gouvernement fédéral devrait lui aussi créer un comité consultatif national pour sonder le puits de la population au sujet de Calgary, M. Manning est indécis. Il trouve que les provinces s'en tirent bien et que si le gouvernement fédéral n'a rien à ajouter, il ne devrait pas s'en mêler.

Option-Canada ne serait qu'une façade pour fins d'impôt

Presse Canadienne

Option-Canada, le mystérieux organisme qui a dépensé près de 5 millions au Québec peu avant le référendum, ne serait qu'un organisme bidon mettant à l'abri de Revenu-Québec et Revenu-Canada les privilèges fiscaux du Conseil pour l'Unité Canadienne. C'est ce que laissent entendre des rapports d'enquêteurs du directeur général des élections du Québec obtenus par Radio-Canada, en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Pendant six mois, des enquêteurs mandatés par le directeur général des élections du Québec ont tenté de découvrir comment ces fonds ont été dépensés. Mais ils ont dû abandonner leur enquête, à la suite du jugement de la Cour suprême qui a invalidé une partie des lois électorales du Québec.

Au moment de fermer le dossier, les enquêteurs du Québec estimaient qu'Option-Canada n'était qu'une organisation de façade permettant au Conseil pour l'Unité Canadienne de régulariser sa comptabilité face à Revenu-Canada et Revenu-Québec.

D'après les documents obtenus par la société d'État, Option-Canada aurait été créé pour protéger les privilèges du Conseil d'émettre des reçus pour fins d'impôts. Ainsi, d'expliquer le rapport, Option-Canada a pu demander une subvention fédérale pour couvrir toutes les dépenses déjà encourues par le Conseil pour l'Unité Canadienne.

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a refusé de dire où les quelque 5 millions étaient allés, se bornant à affirmer qu'ils avaient servi à défendre l'unité du pays.

Denis Coderre était malade

Presse Canadienne
OTTAWA

C'est pour cause de maladie que le député libéral de Bourassa, Denis Coderre, ne s'est pas présenté mardi au vote sur le projet des commissions scolaires linguistiques du Québec à la Chambre des communes.

Souffrant de saignements de nez et de maux de tête, le député a dû se rendre d'urgence à l'hôpital hier après la période des questions où il est resté jusqu'aux petites heures du matin. « C'était la première fois que cela m'arrivait mais on m'a rassuré. Il n'y avait rien d'alarmant », a-t-il expliqué. Les médecins ont préféré qu'il reste au repos pendant plusieurs heures jusqu'à ce que sa tension artérielle se stabilise.

M. Coderre a tenu à souligner qu'il « n'avait pas l'habitude de se défilier » et qu'il aurait voté en faveur de la résolution constitutionnelle.

Le député était de retour à la Chambre des communes hier.

Politique

L'objectif du déficit zéro ne sera pas affecté par la Grande Bibliothèque

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

La construction de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) ne sera pas payée comptant et n'empêchera donc pas le gouvernement d'atteindre le déficit zéro en l'an 2000.

L'investissement de 75 millions sera étalé sur plusieurs années et les coûts de fonctionnement de 25 millions ne seront payables qu'à compter de l'an 2001, a plaidé hier la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, devant la commission parlementaire qui terminait les audiences publiques sur la construction d'une bibliothèque nationale.

« Les dépenses de la GBQ n'auront pas à être totalement assumées dès demain matin. Les immobilisations, de l'ordre de 75 millions, sont des dépenses à long terme, dont le financement s'échelonnera sur plusieurs années. »

« Pour ce qui est des dépenses

de fonctionnement de 25 millions — ce qui est réaliste —, elles ne commenceront à courir pleinement qu'après l'ouverture de la GBQ, soit pas avant l'année 2001, année, il faut le souligner, où l'objectif du déficit zéro aura été atteint », a expliqué la ministre Beaudoin.

Par ailleurs, le coût de la GBQ n'a, selon elle, « rien d'extravagant », surtout si on le compare à celui d'autres constructions récentes tels un cégep (68 millions), le Centre Molson (200 millions) ou à la rénovation du Casino de Montréal (150 millions).

La ministre Beaudoin a également tenu hier à rassurer les autorités de la métropole qui s'inquiètent de l'effet qu'aura cet établissement sur la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) et la Bibliothèque centrale de Montréal ainsi que sur les bibliothèques de quartier. Un « protocole d'entente » à cet effet sera établi avec les autorités montréalaises.

Les gens âgés réclament des adoucissements à la Loi sur les brevets pharmaceutiques

Presse Canadienne
OTTAWA

Une délégation de personnes âgées venues de partout au Canada s'est rendue sur la colline parlementaire, hier, pour réclamer du gouvernement fédéral des modifications à la Loi sur les brevets pharmaceutiques afin que les médicaments dits « génériques », moins chers, puissent être mis en marché plus rapidement.

Selon les 70 représentants des personnes âgées, Ottawa devrait mettre un terme au monopole de 20 ans accordé aux multinationales pharmaceutiques pour leurs médicaments brevetés.

Sinon, affirme Edith Johnston, du « Congress of Union Retirees of Canada », des « centaines de personnes âgées et de travailleurs d'âge mûr malades seront encore plus malades et coûteront encore plus cher au système de santé, par-

ce qu'ils devront être hospitalisés ».

Au dire des personnes âgées, le système actuel de brevets permet aux multinationales de l'industrie pharmaceutique d'exiger le prix qu'elles veulent pour les médicaments brevetés, en écartant du marché les médicaments génériques.

La présente loi, adoptée par le précédent gouvernement de Brian Mulroney, prolonge la protection accordée aux médicaments brevetés.

À l'heure actuelle, souligne Mme Johnston, plusieurs personnes âgées consacrent jusqu'au quart de leur revenu à l'achat de médicaments sur ordonnance.

Le ministre de l'Industrie, John Manley, a déclaré que le Canada est tenu, par des accords internationaux, de maintenir l'actuelle protection des médicaments brevetés.

« Nous sommes liés par l'accord

de l'Organisation mondiale du commerce et l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain), qui prévoient une protection minimale de 20 ans pour tous les brevets, pas seulement pharmaceutiques », a déclaré le ministre.

« Dans la plupart des pays développés, les compagnies pharmaceutiques obtiennent même davantage », a-t-il ajouté.

Chris Ward, de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, soutient que pour être concurrentielle, l'industrie pharmaceutique canadienne doit jouir de la même protection que celle qui est accordée dans d'autres pays, et que toute modification à la législation actuelle pourrait faire perdre au Canada des millions de dollars d'investissements en recherche et développement et des milliers d'emplois dans le secteur pharmaceutique.

« Tu ne pouvais pas
me faire
un plus beau
cadeau! »

Avec un Amigo numérique on est toujours tout près. Quand vous le voulez,
où que vous soyez, gardez le contact avec les gens que vous aimez...
et parlez, échangez, ça fait du bien et ça resserre les liens.



Nous sommes les seuls à offrir le forfait sans engagement
à long terme pour seulement 19,95 \$ par mois
ou le forfait qui inclut un téléphone SCP numérique sans frais.

**Forfait
«Sans contrat»**
pas d'engagement
à long terme
100 100
minutes
gratuites
par mois
premiers
appels
entrants, la
1ère minute
est gratuite
19,95\$
par mois
téléphone
non inclus

**INCLUS DANS
LES 2 FORFAITS :**
• afficheur
• facturation
à la seconde
• réseau numérique
national
• première minute
des appels entrants
gratuite

**Forfait
«Tout compris»**
téléphone
inclus
500 400
minutes
gratuites
par mois
premiers
appels
entrants, la
1ère minute
est gratuite
35,95\$
par mois
téléphone
inclus

NOTRE PRIX EST GARANTI
Nous nous engageons à ne pas augmenter les coûts
et vous pouvez changer de forfait si désiré.

amigo
numérique

CANTEL



Appels interurbains, services de déplacement et taxes applicables en sus. L'entente d'une durée de trois ans s'applique
au forfait à 35,95 \$. Offre disponible à nos clients actuels, abonnés depuis au moins 18 mois.
Voir détails en magasin. ©Nokia est une marque déposée de Nokia Corp., Finlande.
*Rogers Cable Inc. / AT&T Corp. Utilisé sous licence.

VISITEZ LE CENTRE
CANTEL AT&T LE PLUS
PRÈS DE CHEZ VOUS
OU FAITES LE
1 800 233-7558

Procurez-vous
les SCP numériques
aux adresses suivantes :

CANTEL **AT&T**

MONTRÉAL

2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666

1, Place Ville-Marie
Bur. 1150
(514) 394-0000

8984, boul. l'Acadie
(514) 387-9999

1201, av. Greene
(514) 933-8000

5150, boul. Jean-Talon O.
(514) 341-2221

5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826

6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000

5496, rue Notre-Dame E.
(514) 254-454

770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512

BOUCHERVILLE

1001, boul. Montarville
(Promenades Montarville)
(514) 449-4998

BROSSARD

7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111

7250, boul. Taschereau
(Place Portobello)
(514) 671-4744

CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333

GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580

Promenades de l'Ottawa
(819) 561-3031

KIRKLAND

2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000

LAVAL

379, boul. Cote-Labelle
(514) 622-0303

1696, boul. des Laurentides
(514) 629-0660

3364, boul. St-Martin O.
(514) 682-2640

Carrefour Laval
(514) 687-3386

LASALLE

8457, boul. Newman
(514) 368-4000

Carrefour Angers
(514) 368-4230

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Clair
(514) 695-5554

REPERTIGNY

110, boul. Industriel
(514) 581-4000

SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno
(514) 653-7472

SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé
(514) 974-9299

SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963

SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu
(514) 359-4941

SAINT-JÉRÔME

116, boul. du Carrefour
(514) 431-2355

Carrefour Du Nord
(514) 565-3717

SAINT-LAURENT

3131, boul. Côte-Vertu
(La Place Vertu)
(819) 822-4650

SHERBROOKE

Carrefour de l'Estrie
(819) 822-4650

TERREBONNE

1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964

Les Galeries de Terrebonne
(514) 964-8403

Dans les magasins
participants :



Usines d'épuration : des carences dans la désinfection

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

La majorité des usines produisant l'eau potable du Québec ne satisfont pas aux normes américaines en ce qui a trait à l'efficacité de la désinfection. C'est ce que conclut une étude dont les résultats seront présentés ce matin à Montréal, dans le cadre d'une réunion scientifique organisée par l'Association québécoise des techniques de l'eau.

Une équipe de chercheurs de l'Institut Armand-Frappier et de l'École polytechnique a analysé la performance de 38 usines de traite-

ment de l'eau potable dans province. On a découvert que la plupart ne parviennent pas à détruire une proportion satisfaisante d'un micro-organisme reconnu pour sa résistance à la désinfection, la *Giardia lamblia*. Ce parasite peut provoquer la gastroentérite. Dix-sept usines ne satisfont jamais à la norme américaine à cet égard, une norme très sévère qui n'a pas d'équivalent au Québec. Sept usines respectent cette norme en été seulement. Enfin, quatorze usines respectent la norme américaine en tout temps.

Dans certains cas, l'eau potable sortant de ces usines entraînerait un risque théorique d'infection de 80 %. C'est-à-dire qu'au cours d'une année, 80 résidents sur 100

seraient infectés par le parasite en question.

Le responsable de l'étude, le microbiologiste Pierre Payment, s'est empressé hier de mettre un bémol à ces résultats. « Quand on regarde le nombre de cas de gastroentérite déclarés dans les différentes régions, on ne voit pas de corrélation avec le risque que nous avons mesuré », a-t-il souligné au cours d'une interview à *La Presse*.

Quelques explications s'offrent à ce paradoxe. Ou bien le modèle employé par les chercheurs est déficient. Ou bien la plupart des parasites repérés étaient déjà morts, et donc inoffensifs. Ou enfin un grand nombre des personnes infectées ne sont jamais malades.

Le résumé de l'étude distribué

hier aux participants de cette réunion de deux jours indiquait que « l'eau provenant des usines étudiées est d'une qualité parfois médiocre ». M. Payment précise : « On parle ici de l'eau qui entre dans les usines, et non de l'eau qui en sortait. »

Il faut dire que les chercheurs n'ont pas prélevé d'échantillons de l'eau traitée par les usines. Ils ont analysé l'eau qui y entrait, puis ont calculé la proportion de *Giardia* que le type de traitements réalisés devrait théoriquement éliminer.

Le microbiologiste était réticent hier à diffuser les résultats ville par ville. On a pu voir cependant que l'usine de traitement Charles-des-Bailllets, qui fournit l'eau potable à la ville de Montréal, ne satisfait pas à la norme américaine.

Cependant, comme elle s'approvisionne à partir d'une eau relativement propre, le risque théorique d'infection par le parasite *Giardia*, tel que mesuré par cette recherche, est considéré comme acceptable, à un sur 10 000.

L'eau des villes s'approvisionnant à partir des rivières des Prairies et des Mille-Îles entraînerait des risques d'infection beaucoup plus importants.

« Le gros problème qu'on a n'est pas nécessairement un problème d'usine ne rencontrant pas les normes, c'est un problème d'usines qui traitent des eaux trop polluées. Si ces usines-là traitaient une eau moins polluée, elles rencontreraient toutes les normes », dit Pierre Payment.

ARCHAMBAULT

LA PLUS GRANDE MAISON DE MUSIQUE AU QUÉBEC

OUVERT
7 JOURS
MÊME LE
DIMANCHE

La musique
à la portée
de tous...
aujourd'hui !

SOLDE
pianos électroniques

4 JOURS SEULEMENT
DU 20 AU 23 NOVEMBRE 97



Le CLP311
48 \$/mois*

Le CLP411
62 \$/mois*

PAYEZ PLUS TARD
Aucun paiement
Aucun intérêt
Avant mars 98*

Clavinova

YAMAHA

*L'offre est sujette à approbation de crédit. Basée sur un terme de 60 mois.

502, rue Sainte-Catherine Est

(514) 849-6201

La CSN exige que l'eau du Québec soit déclarée « bien public »

ANDRÉ PRATTE

La CSN exige que le gouvernement du Québec déclare au plus tôt l'eau « bien public », de manière à la protéger contre toute exploitation indue. « Le gouvernement doit avoir comme priorité absolue de reconformer le caractère public de cette ressource », a déclaré hier le président de la centrale syndicale, Gérald Larose, au cours d'une conférence de presse à Montréal.

Un tel geste aurait notamment pour effet, selon la CSN, de soustraire les eaux québécoises de l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). À défaut, si l'on suit l'interprétation syndicale, des entrepreneurs américains ou mexicains pourraient venir exploiter l'eau du Québec sans restrictions autres que celles imposées aux compagnies québécoises.

Cette question de l'impact de l'ALENA sur les eaux canadiennes avait fait l'objet de vifs débats lors de la négociation du traité. Les trois pays avaient finalement signé une déclaration selon laquelle l'accord ne s'applique pas aux eaux naturelles. De toute évidence, cela ne suffit pas à rassurer la CSN.

La centrale ne s'oppose pas, en principe, à l'exploitation et à l'ex-

portation de l'eau québécoise. « On n'a pas une approche théologique de cette question-là », lance M. Larose. Cependant, la CSN exige un moratoire sur tout nouveau projet tant que le Québec ne se sera pas doté d'une politique de l'eau, qui devrait découler d'un « vrai débat public ».

M. Larose s'en est pris vertement hier au Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, qui aura lieu le mois prochain à l'initiative du premier ministre Lucien Bouchard : « Le public ne participera pas au symposium. Il n'y a que ceux qui sont intéressés à faire de la *business* avec l'eau qui seront là. C'est une question pointue dont débattront des gens obtus. »

Les dirigeants de la centrale syndicale rencontreront demain le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, pour le presser de mettre sur pied une commission itinérante de consultation, composée de représentants des « divers groupes de la société » : entreprises, municipalités, syndicats, groupes communautaires, mouvements écologistes.

Le gouvernement du Québec semble plutôt ouvert à l'idée de faire de l'eau québécoise un bien public. Dans un projet de politique sur les eaux souterraines diffusé l'an dernier, le ministère de l'Environnement et de la Faune proposait d'adopter « le principe de propriété collective : l'eau est une propriété collective à valeur patrimoniale ». Ce principe, expliquait-on, « peut être mis en oeuvre en procédant à l'expropriation de l'ensemble de la ressource eau souterraine ».

Les affaires roulent bien : 3,9 %*



BMW Série 3

On peut dire que les affaires roulent bien pour vous ! Et pour cause ! Pour un temps limité, vos concessionnaires BMW du Grand Montréal mettent à l'épreuve votre sens des affaires en vous offrant le plaisir de louer une fougueuse BMW de la série 3 à un taux de seulement 3,9 %. Hâtez-vous d'en profiter ! Cette offre se termine malheureusement le 31 décembre 1997. Que voulez-vous... les affaires sont les affaires !
Offre spéciale : obtenez également 4 pneus d'hiver gratuits.**

Montréal
Canbec Automobiles inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard 445-4555
Montréal 875-4415



Le plaisir de conduire.

* Offre valable sur tous les modèles 328i 1998 neufs. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 499 \$ plus taxes sont basées sur un contrat de crédit bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise de 6 000 \$ plus taxes. Valeur résiduelle garantie de 27 782 \$. Des frais de 0,12 \$/km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Frais, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 décembre 1997.

** Les pneus Pirelli seront installés selon les spécifications du manufacturier et selon les disponibilités du concessionnaire BMW.

Entente sur la rémunération des urgentologues

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Au terme de deux mois de négociations, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec s'est entendue hier avec le ministère de la Santé relativement au mode de rémunération des urgentologues.

L'entente, facultative, prévoit une rémunération mixte, comme le réclamait la Fédération, alors que jusqu'à présent, tous les urgentologues étaient payés « à l'acte ».

Pour chaque période de garde de huit heures, les médecins touchent un montant forfaitaire de 450 \$ ou de 500 \$, selon l'achalandage des urgences où ils travaillent, de même qu'une rémunération additionnelle correspondant à 35 % du tarif habituel.

Selon le porte-parole de la Fédération, le docteur Jean Rodrigue, l'entente sera utile dans environ 90 des 132 urgences du Québec. « Elle va permettre aux médecins de stabiliser leurs revenus, ou même de retrouver leur niveau de revenus antérieur », a-t-il dit, rappelant que dans certains cas, notamment au Centre universitaire de santé de l'Estrie, à Sherbrooke, la rémunération des médecins travaillant aux urgences avait chuté d'environ 25 % depuis un an et demi.

Cette diminution a suscité au cours des derniers mois le départ de nombreux urgentologues et l'alourdissement de la tâche de ceux restés en poste.

Un comité paritaire Fédération-ministère aura pour tâche d'identifier le personnel de médecine générale nécessaire pour chaque salle des urgences. Le médecin-chef aura ensuite la latitude d'organiser les forfaits selon les besoins quotidiens de son service.

Les hôpitaux qui souhaitent se prévaloir de l'entente pourront le faire à compter du 1^{er} décembre.

Il faut qu'Ottawa s'engage dans le transport urbain, plaide David Collenette

Presse Canadienne

Ottawa doit jouer un rôle plus important dans le transport urbain, bien qu'il s'agisse d'un domaine de juridiction provinciale, a soutenu hier le ministre fédéral des Transports, David Collenette.

Le transport de passagers — et surtout dans les trois grandes agglomérations canadiennes — est devenu un enjeu national parce que le trafic automobile constitue une menace à long terme pour l'environnement, mais aussi pour la compétitivité du Canada dans son ensemble, selon le ministre.

« L'accroissement de la congestion urbaine est peut-être le plus gros défi en matière de transport au pays », a dit M. Collenette, au cours d'une allocution prononcée dans le cadre d'une conférence sur le transport de passagers.

Cette rencontre de deux jours a été organisée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Si la tendance se maintient, nous assisterons à une hausse de 50 % à 100 % du trafic de véhicules particuliers au cours des 25 années à venir, a prédit le ministre.

Il estime que cette situation ne peut plus durer parce que les villes courent le risque d'être littéralement étouffées et par les embouteillages et par la pollution atmosphérique.

Cependant, le gouvernement fédéral devra intervenir prudemment dans certaines provinces et particulièrement au Québec. Du reste, les villes à qui les gouvernements provinciaux ont coupé les vivres ne refuseront sûrement pas la manne fédérale.

« Le gouvernement canadien doit maintenir le rôle historique qu'il a joué dans le transport, a soutenu le ministre Collenette.

Nous ne pouvons pas donner l'impression que le transport sera confié au secteur privé, parce que ça, c'est la voie qui nous mène à la catastrophe. »

Il a indiqué qu'Ottawa pourrait assurer la coordination de divers modes de transport là où les besoins sont les plus pressants, soit à Montréal, Toronto, et Vancouver. Et cela inclut l'établissement de lignes ferroviaires directes entre les villes et les principaux aéroports. Le gouvernement fédéral pourrait aussi inciter les compagnies ferroviaires à offrir des services de correspondances interurbaines.

Ottawa dépense chaque année près de 100 millions pour l'entretien des routes et des ponts fédéraux. Au cours de l'exercice financier actuel, 270 millions auront été versés aux provinces pour des travaux de réfection d'infrastructures.

Marc-André Charlebois, président de l'Association canadienne du transport urbain, admet que les gouvernements doivent coordonner leurs efforts.

« Il faut qu'un seul niveau de gouvernement prenne l'initiative. Les provinces pelletent leurs responsabilités en matière de transport dans la cour des municipalités », dit-il.

Parmi les solutions avancées, l'association aimerait qu'au lieu d'accorder le privilège d'un espace de stationnement à leurs employés, les entreprises leur donnent plutôt un titre de transport non imposable.

Si seulement 5 % des banlieusards délaissent leur voiture pour le transport en commun, a dit M. Charlebois, « nous reviendrions aux niveaux d'émissions d'effet de serre de 1990 », soit l'objectif fixé la semaine dernière par les ministres provinciaux de l'Environnement.

M. Charlebois a rappelé que le ministre des Finances, Paul Martin, a rejeté la proposition, arguant qu'elle était inéquitable et coûteuse.

Rencontre souhaitée afin de protéger les sources des médias

Presse Canadienne

Le Barreau du Québec, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), le Conseil de presse du Québec (CPQ) et la Fédération nationale des communications (FNC) réclament une rencontre avec le ministre de la Justice sur la protection des sources et du matériel journalistiques.

Les quatre organismes se disent très inquiets des récents développements à la Commission d'enquête Roberge, chargé d'enquêter sur la mort de deux Montagnais survenue sur la rivière Moisie, en juin 1977.

Le président Yvon Roberge a ordonné à la Société Radio-Canada de lui remettre les renseignements et les documents ayant servi à la préparation de deux reportages diffusés en 1996 à l'émission *Enjeux*, sur les ondes de la société d'État.

Selon les quatre organismes,

« l'ordonnance de la Commission Roberge constitue une menace à l'équilibre qui doit exister entre la liberté pour la presse et le travail des institutions judiciaires ».

Le Barreau, la FPJQ, le CPQ et la FNC ont signé, en 1990, un protocole d'entente sur la protection des sources et du matériel journalistiques visant à établir un équilibre entre la liberté de presse, les autres libertés fondamentales et le respect des institutions, en particulier l'institution judiciaire.

Les quatre organismes croient donc qu'une rencontre avec le ministre de la Justice s'impose afin de discuter avec lui des principes que ce protocole voulait défendre.

La Société Radio-Canada a déposé, mardi, environ 90 % du matériel exigé par le président de la commission. Le reste sera gardé sous scellé. Un débat sur le dépôt pourrait avoir lieu en janvier 1998.

La nouvelle génération DE RADIAUX À GLACE

EAGLE ULTRA GRIP

Radial à glace haute performance

Ses profondes cannelures en V chassent l'eau, la sloche et la neige pour une adhérence et une traction exceptionnelles.

ULTRA GRIP 5

Radial à glace haut de gamme

Design unique conçu pour s'adapter à toutes les conditions hivernales.

Roulez en toute quiétude

cet hiver, profitez de notre **forfait**

«**Prêt pour l'hiver**».

Nous offrons également un service **d'alignement**, de **freins** et **d'amortisseurs**.

Chez les détaillants participants.

Ultra Grip 5
Bons prix de tous les jours
67⁹⁵\$
à compter de
155/80R13



Collectionnez des milles aériens Air Miles à l'achat de pneus Goodyear et de services automobiles. Chez les détaillants participants.



De la traction à revendre: sur chaussée sèche, enneigée ou glacée.
F-32
Bons prix de tous les jours
64⁹⁵\$
à compter de
155/80R13



Un pneu d'hiver alliant qualité Goodyear et économie.
Ultra Grip «N»
Bons prix de tous les jours
49⁹⁵\$
à compter de
155/80R13



Pneu d'hiver économique alliant performance et traction efficace.
Ultra Grip HP
Bons prix de tous les jours
69⁹⁵\$
à compter de
185/60R14



Traction agressive pour tout terrain.
Wrangler AT/S XL
Bons prix de tous les jours
119⁹⁵\$
à compter de
235/75R15



Un toutes saisons fiable et économique.
Concorde Calibre*
Bons prix de tous les jours
39⁹⁵\$
à compter de
155/80R13

Les pneus offerts peuvent différer des photographies. Le détaillant peut vendre à prix moindre.

* Non fabriqué par Goodyear.

MONTREAL

Pneus Pierrefonds
16013, boul. Pierrefonds
Pierrefonds - 620-1073

Pneus Dollard
3614, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux - 620-2341

Pneus Des Sources
4910, boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux - 684-9532

Centre de Services 2010
5135, rue Papineau
Montréal - 527-9854

Pneus & Mécanique Serge Lefebvre
9170, rue Sherbrooke Est
Montréal - 352-2662

Centre-Ville Pneus & Mécanique
11, boul. de Maisonneuve Est
Montréal - 849-8031

Pneus & Mécanique M.S.
9255, rue Lacordaire
St-Léonard - 325-3280

Gordons Goodyear
2125, boul. Cavendish
Montréal - 481-7771

Grenet Pneus & Mécanique
1755, rue Grenet
St-Laurent - 748-0103

Pneus Touchette
8910, boul. St-Laurent
Montréal - 381-1846

RIVE-SUD

Quattro Pneus & Mécanique
104, boul. d'Anjou
Châteauguay - 691-3807

Centre Goodyear Gabriel Langlois
5280, route 132
St-Catherine - 635-1869

Centre du Pneu Radial La Prairie
430, boul. Taschereau
La Prairie - 659-1994

Les Pneus Carignan
660, de Montbrun
Boucherville - 655-8531

Quattro Pneus & Mécanique
85, boul. Ste-Foy
Longueuil - 679-5250

Les Pneus Bernard
St-Hilaire - 467-3688
St-Hyacinthe - 773-1313

Les Pneus Mont-Bruno
610, boul. Clairevue Ouest
St-Bruno - 461-0373

VALLEYFIELD

Centre Goodyear
3000, boul. Mgr Langlois
Valleyfield - 377-3313

LAVAL

Dumoulin Pneus & Mécanique
1250, boul. Labelle
Chomedey - 688-3575

Notre maison de recherche aimerait recueillir vos commentaires au sujet de votre carte PLATINE.

Accordez-nous 2 heures de votre temps, et nous vous remettrons 200 \$ en argent comptant ou offrirons un don de 200 \$ à un organisme de charité de votre choix.

Pour plus de détails, veuillez téléphoner à Danielle, au (514) 982-2464.

GOOD YEAR
Des méchants bons pneus ! Des méchants bons prix !

Explosion du vol 800: Boeing et TWA sur la sellette

Agence France-Presse
WASHINGTON

L'abandon officiel mardi par la Sûreté fédérale (FBI) de la thèse d'un acte criminel pour expliquer l'explosion du vol 800 de la TWA en juillet 1996 pose ouvertement la question de la responsabilité dans cette catastrophe du constructeur de l'appareil Boeing et de la compagnie aérienne.

Désormais, tous les regards se tournent vers le Bureau national chargé de la sécurité des transports (National Transportation Safety Board / NTSB), un organisme public indépendant d'expertise, qui organise une semaine d'auditions publiques sur ce sujet début décembre à Baltimore (Maryland).

Le NTSB enquête sur la possibilité d'une défaillance mécanique telle qu'un court-circuit dans le câblage, à proximité du réservoir central de l'appareil où la première explosion s'est apparemment produite, selon la majorité des experts.

« Nous voulons que le FBI poursuive l'enquête sur une possible négligence criminelle », avait déclaré mardi à l'AFP le président de « Victimes du vol 800 », José Cremades.

Il a rappelé que son association avait réclamé l'inculpation de responsables de Boeing, TWA, et de l'Agence fédérale de l'aviation (FAA), les accusant d'avoir fait des économies sur la conception et l'entretien de leurs appareils au détriment de la sécurité.

« Je vais me battre pour que ces avions soient cloués au sol, ils sont des bombes volantes », avait de son côté déclaré Michel Breistroff, un Français qui a perdu son fils Michel dans la catastrophe.

Selon eux, et plusieurs avocats qui ont porté plainte contre Boeing, les climatiseurs d'air des 747 (séries 100 et 200), placés le long du réservoir central, provoquent un échauffement des vapeurs de carburant.

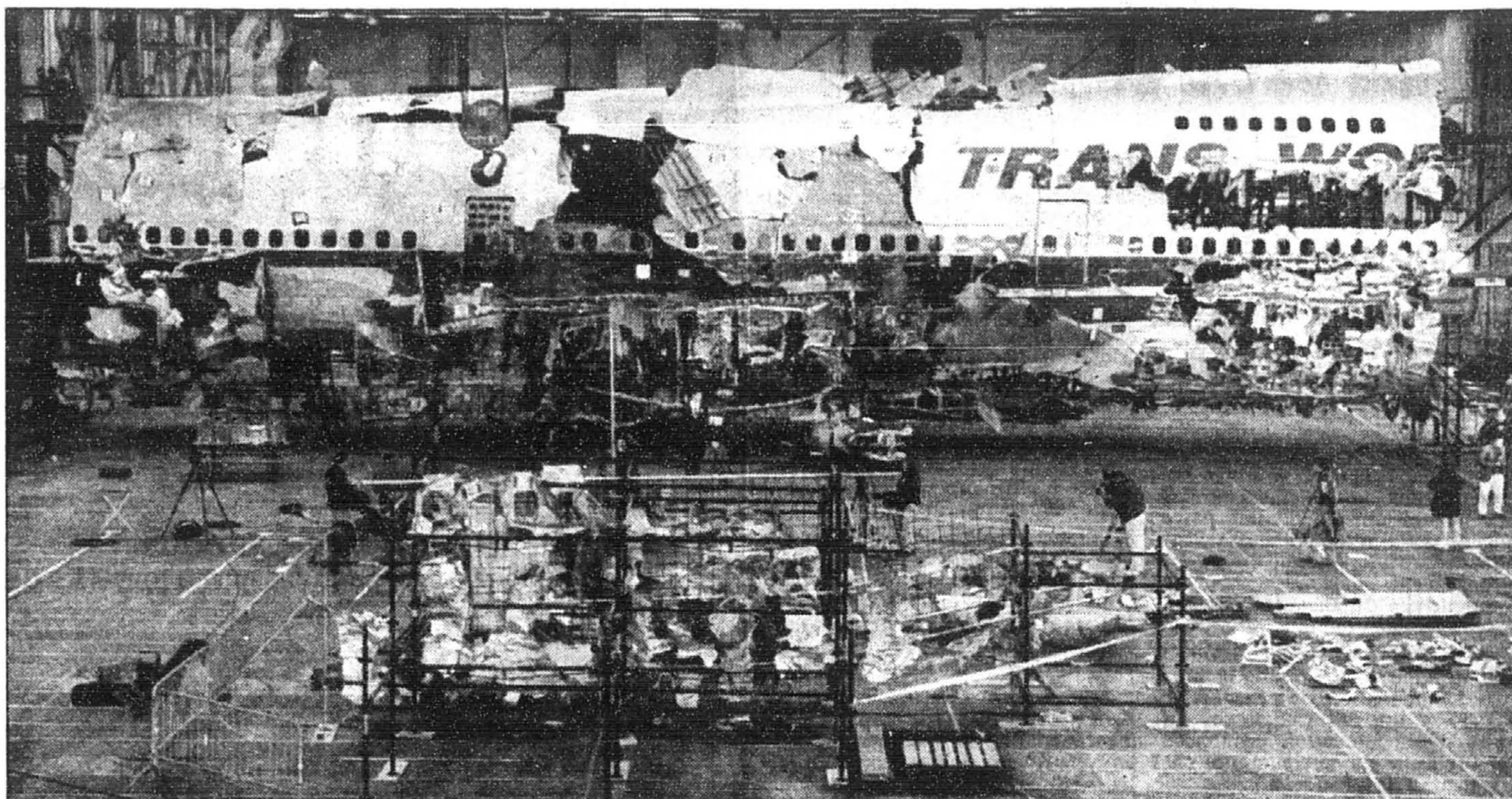


PHOTO REUTERS

L'avion a été reconstruit dans un hangar de Calverton, près de New York.

Mais, avait lancé M. Breistroff, « c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, nous contre Boeing et ses milliards de dollars... »

Interrogé, un porte-parole de Boeing a affirmé qu'il n'y avait aucun indice de défaut mécanique dans le B747 du vol 800 et dans l'ensemble des B747, un avion en service depuis la fin des années 60.

Un porte-parole de la TWA, Jim Brown, a relevé dans un communiqué que la nouvelle théorie exposée dans une simulation de la CIA mardi sur la désintégration en vol

de l'appareil « soulève des questions techniques intéressantes ». « Nous attendons d'obtenir une copie de la cassette vidéo pour l'analyser », ajoute le texte.

Le NTSB, qui avait déjà écarté officieusement la thèse criminelle à la fin de l'année passée, avait alors demandé à la FAA de faire appliquer un certain nombre de mesures pour éviter une explosion du réservoir central des avions de transport.

Le réservoir central du Boeing 747 de la TWA était partiellement

vide, les réservoirs des ailes ayant une capacité suffisante pour assurer la liaison New York-Paris.

Le NTSB recommande que le réservoir ne soit pas laissé partiellement vide et de le remplir avec du carburant ou des gaz inertes.

Ce qui permettrait d'éviter que s'y forme un mélange dangereux d'oxygène et d'émanation de kérosène.

Jusqu'à présent, la FAA s'est refusée à suivre cet avis, ce qui lui vaut les foudres du NTSB. Elle ex-

plique n'avoir pas assez de données pour faire une analyse poussée des risques de détonation accidentelle dans ces réservoirs. Boeing a travaillé sur cette question avec quelque 40 compagnies aériennes et a déjà contrôlé le millier de 747 en service dans le monde.

Les mesures recommandées par le NTSB pourraient être très coûteuses pour les transporteurs, explique-t-on auprès de leur groupement, l'ATA, en soulignant qu'aucune estimation n'a cependant encore été faite.

ACCROCHEZ-VOUS!

RAV4 98

- Traction intégrale
- Plus de puissance avec 127 ch
 - Radiocassette AM/FM 4 haut-parleurs
- Nouveaux phares à réflecteurs multiples
- Roues de 16 pouces



0 \$ COMPTANT
Transport et préparation inclus

319\$

ou
financement
à l'achat **4,8%**
jusqu'à 60 mois

COMPTANT** MENSUALITÉS

0\$	319\$
1 000\$	296\$
2 000\$	273\$



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.



TOYOTA

1 888 TOYOTA-8
www.toyota.ca



Programmes de location et de financement au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Toyota Credit Canada Inc. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable pour les modèles RAV4 HP10VM-AA 1998 neufs, loués et livrés avant le 30 novembre 1997. Premier versement de 363,52\$ et dépôt de garantie de 375\$ exigibles au moment de la livraison. Coût total de la location: 15 312\$. Prix de l'option d'achat: 12 166,96\$. Basée sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 10¢/km s'appliquent pour les kilomètres excédentaires. **Taxes en sus.

OU échange équivalent. †Offre de financement à l'achat de 4,8% applicable sur tous les modèles RAV4 1998. Photo aux fins d'illustration seulement. Tous les détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Asie: la fumée enfin balayée par la mousson

Agence France-Presse
SINGAPOUR

Le gigantesque nuage de fumée provenant des incendies qui s'est répandu sur une grande partie de l'Asie du sud-est pendant plusieurs mois a été balayé par l'arrivée de la mousson et grâce à une diminution sensible des feux de forêt en Indonésie, ont indiqué hier des experts régionaux.

« C'est plus ou moins terminé pour nous et pour la région en général », a déclaré à l'AFP M. Wong Teo Suan, directeur adjoint du Service météorologique de Singapour. « Quelques poches de brume subsistent à Kalimantan et dans le sud de Sumatra, mais en règle générale le ciel est assez clair » a-t-il précisé.

L'arrivée tardive de la mousson a déclenché vents et pluies à Singapour, en Malaisie et en Indonésie, les pays les plus durement touchés par le phénomène.

Des photos satellites ont confirmé que « la région était dorénavant de plus en plus dégagée » a ajouté M. Wong. « La fumée qui affectait la région depuis août ne devrait plus toucher Singapour pour le reste de l'année », selon lui.

Arrivant en principe début septembre, les pluies ont été retardées cette année en raison « d'El Nino », le phénomène qui, en réchauffant les eaux du Pacifique-sud, bouleverse le climat du globe.

Durant plus de cinq mois, les feux de forêt dans les régions de Kalimantan et Sumatra ont entraîné une pollution atmosphérique provoquant une sécheresse qui a affecté des millions de personnes dans le sud-est asiatique, écartant de nombreux étrangers de ces régions touristiques.

Cette sécheresse, la pire à frapper l'Indonésie depuis 50 ans, a provoqué la famine et la mort de presque 500 Papous de l'Irian Jaya (partie indonésienne de la Nouvelle Guinée) décédés, selon des sources officielles indonésiennes, de malnutrition et maladies intestinales. Au moins 6 personnes sont également décédées de complications respiratoires et 40 000 autres ont fait l'objet de soins.

Selon certaines estimations, les incendies auraient ravagé environ un million d'hectares de forêts, plantations, zones agricoles etc... Cette estimation n'est toutefois pas confirmée officiellement.

Traditionnellement allumés en fin de saison sèche pour permettre la mise en culture, les feux de cette année ont échappé à tout contrôle, provoquant, selon un des responsables du Fonds Mondial de la Nature « une catastrophe écologique et environnementale planétaire ».

Au plus fort de la crise, l'Australie, la Grande Bretagne ainsi que les États-Unis avaient envoyé des avions bombardiers d'eau afin de réduire les feux de tourbières, qui dégagent beaucoup de fumée.

Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Logiciels

VENDREDI

Technologie

Souris contre poisson



André Mondoux

collaboration spéciale

Cinq heures trente. L'alarme de mon radio-réveil me tire violemment de ma torpeur onirique. De peine et de misère, j'enfile, dans l'ordre, mes vêtements et un café. Je descends vers le lac où mon embarcation m'attend. Un léger voile de brume flotte paresseusement au-dessus de l'eau. L'air est frais, environ 13 degrés, et un vent du nord-ouest agite la surface liquide.

Le lac Eufaula, en Caroline du Nord, est vaste et compte plusieurs bras sinueux où l'achigan aime se cacher. Son est eau boueuse, particulièrement après la pluie. Je choisis de me diriger vers l'anse Thomas Mill, située à environ 15 minutes de mon point de départ.

Je jette l'ancre à dix mètres de la berge. A cette heure-ci, tôt le ma-

tin, l'achigan aime se rapprocher des eaux peu profondes. Coup de chance, malgré les eaux boueuses, j'aperçois droit devant moi un énorme achigan. Il doit facilement faire dans les cinq kilos, ce qui n'est pas inhabituel pour le lac. J'arme ma canne à pêche d'un fil médium 20 livres de résistance et je choisis une char- treuse, un appât pour eaux peu profondes.

Il faut croire que la chance est réellement de mon côté puisque au premier lancer le mastodonte mord à l'appât! Mais il entend me mener une solide lutte, car il se cabre de tous côtés et se débat comme un diable dans l'eau bénite! J'ai beau appuyer sur le bouton gauche du rongeur pour rembobiner ma ligne, le Léviathan réussit à s'éloigner de l'embarcation. D'un vif mouvement du poignet, je ramène vers moi le rongeur, ce qui simule un haussement de la canne à pêche vers soi. Rien à faire: l'achigan se dirige à vive allure vers la rive, à ma gauche, tout près d'un tronc d'arbre à demi submergé. Je pousse le rongeur vers ma droite, dans l'espoir de ramener le mammouth aquatique vers le

large. Soudainement, clac! Le fil a cédé et mon poisson virtuel ne sera plus qu'une anecdote tout aussi virtuelle... L'écran affiche un message m'indiquant que j'ai perdu un spécimen de plus de 6 kilos... Je décide de sauvegarder ma partie de pêche avant de me relancer à l'aventure.

Trophy Bass est un simulateur de pêche assez sophistiqué, puisqu'il permet de recréer plusieurs éléments clés d'une expérience de pêche sportive.

Une simulation sportive originale

Trophy Bass 2, c'est le nom de ce logiciel proposé par Sierra On-Line. Il s'agit en fait d'un simulateur de pêche assez sophistiqué puisqu'il permet de recréer plusieurs éléments clés d'une expérience de pêche sportive. La préparation de l'activité virtuelle suit de très près les conditions réelles. Vous devez sélectionner un lac, prendre en considération les facteurs climatiques (température extérieure et celle de l'eau, vitesse et direction du vent, état de l'eau, etc.) qui affectent le comportement des achigans perches virtuels comme ils le font en réalité.

Une fois installé au bon endroit au bon moment, une grande partie des fonctions de Trophy Bass 2, comme toute activité de pêche, con-

siste à sélectionner l'équipement approprié pour mettre le grappin sur les plus beaux spécimens. On peut ainsi choisir parmi les multiples combinaisons offertes par les 200 appâts, la demi-douzaine de cannes à pêche (longueur et type de moulinet, de 6 à 30 livres de résistance), de fil de pêche et de type de lancer (à deux mains, par-dessus la tête, de côté, etc.).

Au cœur de l'action, bien entendu, le lancer de la ligne et la lutte pour ramener le poisson à bord. Les néophytes opteront pour le mode lancer automatique où il suffit de simplement cliquer sur l'endroit où l'on désire mettre l'appât à l'eau. Ensuite, en cliquant sur le bouton gauche du rongeur, on ramène la ligne vers l'embarcation. Lorsque le poisson mord, il faut tirer d'un coup sec la souris vers soi afin d'accrocher solidement le poisson à l'appât. Pour amener la prise à bord, il faut alterner entre rembobiner et donner un peu de ligne. Quant aux utilisateurs un peu plus sportifs, ils pourront toujours lancer leur ligne manuellement en exécutant les mouvements à l'aide du rongeur.

La pêche à l'américaine

Si votre idée de la pêche tient davantage à une activité bucolique ou que les lancers de ligne incessants vous inspirent des considéra-

tions Zen, Trophy Bass 2 risque de vous décevoir. Nos voisins du Sud étant ce qu'ils sont, on ne s'étonne pas de voir la pêche transformée en « sport extrême ». Dès le moment où le poisson mord, la voix du commentateur beugle un « Yes! » tonitruant, suivi d'une musique « montage des meilleurs moments de la semaine à RDS » qui vous accompagnera jusqu'à la prise finale. Et puisque les Américains ne peuvent s'empêcher de transformer toute activité en course pour le championnat du monde, Trophy Bass 2 est doté d'un module « tournoi » où vous pourrez vous mesurer aux pêcheurs professionnels américains pour ramener les plus grosses prises dans le temps alloué.

Quant à mon expérience personnelle avec le logiciel, disons simplement que j'ai réussi à ramener un poisson gros comme ça! Au moins 500 kilos! Si, si, juré...

Trophy Bass 2, Windows 3.1/95
Note : 3.

Cyberpresse



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission **Clair et Net** de la radio de Radio-Canada, www.radio-canada.com/radio/clairnetnet

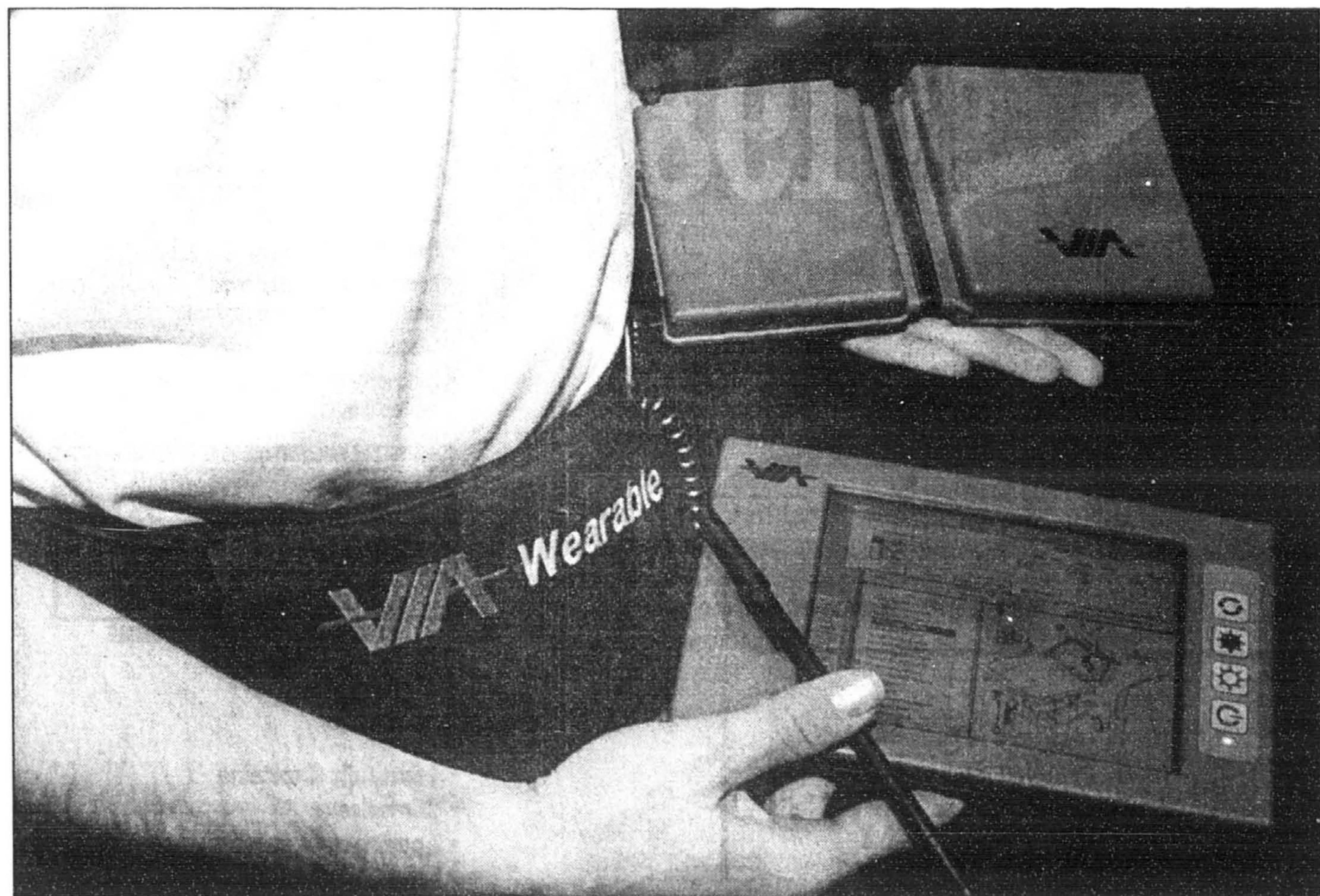


PHOTO REUTERS

Ordinateur de ceinture

Un des nouveaux produits qui a attiré l'attention à l'exposition COMDEX de Las Vegas est cet ordinateur de la société **VIA Wearable**, que l'on porte à la taille grâce à une ceinture spéciale, en raison de son format particulièrement compact. Ses concepteurs affirment qu'il maximise la productivité des employés sur les lieux de travail.

Le « push », pour détecter les virus et pourchasser les malfaiteurs

Agence France-Presse
LAS VEGAS

La technologie « push », qui impose l'information aux ordinateurs en réseau, trouve des applications de plus en plus pratiques, de la détection des virus informatiques à la recherche des malfaiteurs.

« Imaginez un policier en train de manger un sandwich devant son ordinateur. Tout-à-coup, la photo d'un criminel apparaît sur l'écran. Il se trouve que l'homme recherché a été interpellé pour un fait mineur et est sur le point d'être remis en liberté. Le policier le reconnaît, et l'arrête. »

Ce scénario, que raconte le président de la société néerlandaise Netpresenter, Frank Hoen, s'est déroulé presque à l'identique dans le district de Watford, dans la banlieue de Londres.

« Si sa photo n'avait pas été

'poussée' sur les écrans des ordinateurs de la police de Watford, ce criminel serait ressorti du commissariat sans être inquiété », souligne M. Hoen, interrogé en marge du salon informatique COMDEX à Las Vegas.

Les policiers, remarque-t-il, « croulent sous une paperasse qu'ils n'ont pas le temps de lire et d'assimiler ».

Netpresenter a convaincu, entre autres, le géant pétrolier anglo-néerlandais Shell, le groupe japonais d'électronique Toshiba, la Marine américaine et la police criminelle nationale des Pays-Bas. Le logiciel peut servir à diffuser un journal d'entreprise, mais aussi à transmettre les données vers la salle de crise d'un état-major.

Ce produit fait partie d'une foison de programmes basés sur la même technologie, inspirée du

courrier électronique. Apparu il y a deux ans sous la bannière du pionnier du secteur, PointCast, le « push » permet d'acheminer l'information vers les usagers d'un réseau sans que ceux-ci aient à aller la chercher.

La société californienne BackWeb fournit aux entreprises les moyens de créer des canaux de diffusion séparés au sein d'un même réseau, afin que « chaque information arrive à la bonne personne au bon moment », explique Tony Davies, directeur de la Recherche et Développement.

Là aussi, le succès a été presque immédiat. En un an, BackWeb a mis au point quatre versions de son logiciel. La compagnie américaine de télécommunication ATT l'utilise pour la formation continue de son personnel.

Le Pentagone s'en sert pour transmettre en temps réel les caractéristiques de l'empreinte laissée par les virus informatiques, ces programmes destructeurs qui peuvent dormir des années, cachés, avant que ne le réveille un détonateur aussi banal qu'une date du calendrier ou une fonction demandée à l'ordinateur.

Le « push » a donné naissance à des services comme Global Access, un outil d'aide à la décision qui dessert les sociétés financières, avec des cours d'actions, prix de matières premières, statistiques économiques et analyses d'experts, ou bien les compagnies aériennes et les entreprises agricoles avec des prévisions météorologiques.

Mais la technologie, souligne Robert Brammer, directeur technologique la société qui diffuse Global Access, Primark, « est encore très limitée par rapport à ce que nous souhaiterions pouvoir faire. Le défi va être de fournir un service à la valeur sans cesse plus élevée ».

Des logiciels en modules pour lutter contre le piratage

Agence France-Presse
LAS VEGAS

Une société israélienne spécialisée dans la lutte contre le piratage des logiciels, **Aladdin**, va introduire une technologie qui pourrait entraîner une nouvelle façon de vendre les programmes, en modules.

Grâce à un système de marquage sophistiqué, il sera possible d'installer « un modèle de licence modulaire » des logiciels, qui permettra à l'utilisateur de ne payer que pour ce qu'il utilise, a souligné le directeur marketing d'Aladdin, Aryeh Green, lors d'un entretien en marge du salon informatique COMDEX.

Le client obtient ce qu'il veut, quand il le veut

Le client obtiendra « ce qu'il veut, quand il veut », a affirmé M. Green. L'éditeur, lui, se créera des débouchés supplémentaires auprès de petites entreprises qui n'auraient jamais acquis la version complète de logiciels professionnels souvent très chers.

Le premier problème visé par cette technologie, toutefois, reste le piratage.

La moitié des programmes informatiques installés dans les entreprises sont des copies illégales, selon des chiffres de l'industrie. Le piratage a entraîné en 1996 un manque à gagner de l'ordre de 13 milliards de dollars.

Dans les milieux professionnels, « la plupart du temps, l'illégalité n'est pas intentionnelle », a remarqué M. Green.

Les techniciens dépassent sans y penser le nombre d'ordinateurs spécifiés dans le contrat de licence pour un logiciel donné, les employés installent au travail des applications qu'ils ont achetées pour leur ordinateur personnel où emportent chez eux la copie d'un programme du bureau.

Les responsables informatiques, eux, travaillent en aveugle. Ils peuvent retracer très exactement le flot de données qui transitent sur le réseau interne. Mais, à moins d'aller vérifier sur chaque PC de l'entreprise ce qui y est installé, ils n'ont aucun moyen de savoir quel employé quel type d'application.

Aladdin vend depuis 1985 des systèmes de sécurisation des logiciels, sortes de clés qui doivent être fichées dans un ordinateur avant de pouvoir faire fonctionner l'application qu'elles accompagnent.

Les septuplés de l'Iowa dans un état « sérieux »

Agence France-Presse
DES MOINES, États-Unis

Une Américaine de 29 ans a donné naissance par césarienne hier à Des Moines (Iowa) à sept enfants qui se trouvaient dans un état qualifié de « sérieux » quelques heures après l'accouchement, ont indiqué les médecins du centre médical méthodiste de la ville.

L'un des sept prématurés, un petit garçon prénommé Joël, pesant 1,3 kg, se trouvait en fin de journée dans un état jugé « critique », a indiqué le directeur médical de l'hôpital, David Alexander, au cours d'une conférence de presse.

« Il n'est pas du tout inhabituel pour un bébé né à ce stade de la grossesse d'être dans un état quali-

fié de critique », s'est-il toutefois empressé d'ajouter.

Nés après trente semaines de grossesse, les sept enfants — quatre garçons et trois filles — ont tous été placés dans une unité de soins intensifs juste après leur naissance et respiraient grâce à un appareil de ventilation artificielle, a précisé le Dr Alexander, se refusant à donner plus de détails sur l'état des sept nouveau-nés.

Pour sa part, la maman des sept enfants, Bobbi McCaughey, se portait bien, a déclaré l'un de médecins de l'équipe, Paula Mahone. « Bobbi récupère très bien et sa famille est très satisfaite de la façon dont cet accouchement s'est déroulé », a précisé le docteur Mahone.

En dépit de cette grossesse à

haut risque, les médecins de la future maman avaient répété à plusieurs reprises qu'ils espéraient maintenir les sept enfants en vie. Les prématurés risquent toutefois de souffrir de cécité, de retards de croissance et d'handicaps cognitifs.

Jusqu'à cette date, les médecins ne sont jamais parvenus à maintenir des septuplés très longtemps en vie. Mais la semaine passée, l'équipe médicale du centre médical méthodiste de Des Moines avaient indiqué qu'ils pensaient que les enfants avaient une bonne chance de survie s'ils pesaient au moins 900 grammes à la naissance.

La décision de procéder à l'accouchement de Bobbi McCaughey a été finalement prise mardi soir. La maman avait en effet commencé

à ressentir des contractions de plus en plus fréquentes et avait décidé d'interrompre son traitement anti-contraction, selon les médecins.

Et hier en début d'après-midi, c'est le grand-père des septuplés, Bob Hepworth, qui est venu annoncer la bonne nouvelle devant la presse. Les sept enfants se prénomment Kenneth (1,48 kg), Alexis (1,22 kg), Natalie Sue (1,2 kg), Kelsey Ann (1,05 kg), Brandon (1,45 kg), Nathaniel (1,3 kg) et Joel (1,3 kg).

Pour cet accouchement hors du commun, la maman était entourée d'une équipe médicale d'une quarantaine de praticiens. « Cela n'a pas été cahotique », a souligné le docteur Paula Mahone. « Tout le monde présent dans la pièce avait

une responsabilité bien définie. Il n'y a pas eu de complication inhabituelle, a-t-elle précisé.

Depuis le début, cette grossesse a suscité une controverse au sein de la communauté médicale américaine, la mère ayant été traitée à base de Metrodin, un médicament utilisé contre l'infertilité, après la naissance de leur premier enfant, maintenant âgé de deux ans.

Il y a une quinzaine de jours, une jeune femme de Jacksonville (Illinois), Jennifer Leonard, 27 ans, a révélé qu'elle venait d'accoucher de sextuplés après avoir subi un traitement similaire contre la stérilité. Un des nouveau-nés était décédé peu après la naissance. La dernière naissance de septuplés aux États-Unis remonte à 1985.

Escort et Windstar 98

Sautez sur les bonnes locations

Escort SE 98 Familiale ou berline



198\$*
PAR MOIS

TRANSPORT INCLUS.
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ
REQUIS.

- Climatiseur
- Entrée sans clé du côté conducteur avec 2 télécommandes
- Moteur de 2 L, 110 ch
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux sacs gonflables
- Freins assistés
- Radio AM/FM stéréo avec haut-parleurs haut de gamme
- Glaces teintées
- Banquette arrière à dossier divisé repliable 60/40

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITÉ LOCATION 24 MOIS
2750\$	198\$
1750\$	248\$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

AVANTAGES
24
mois
LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE
VÉHICULE AUX DEUX ANS

OPTION D'ACHAT À
VALEUR GARANTIE

MINIMISEZ VOTRE
OBLIGATION FINANCIÈRE

Windstar GL 98



269\$*
PAR MOIS

TRANSPORT INCLUS.
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ
REQUIS.

- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- 7 passagers
- Jantes en aluminium de 15 po
- Freins ABS aux 4 roues

GRUPE 357B :

- Moteur V6 de 3,8 litres, 200 chevaux
- Volant réglable
- Programmateur de vitesse
- Groupe électrique :
 - Verrouillage des portes
 - Lève-glaces
 - Rétroviseurs
- Glaces unidirectionnelles

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITÉ LOCATION 24 MOIS
2995\$	269\$
1995\$	319\$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS :
Obtenez un rabais supplémentaire de 750 \$.
Voyez votre concessionnaire pour les détails.

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE



**Vos concessionnaires Ford et vos
concessionnaires Lincoln Mercury**

Notre site web : www.acfmq.qc.ca



Le trait d'union

POUR FAIRE CONNAISSANCE...

Indicatif régional 514

1 514 976-7111

Des frais de 1,98 \$ la minute seront portés à votre compte de téléphone.

Autres indicatifs régionaux

1 900 451-7111

Des frais de 2,29 \$ la minute seront portés à votre compte de téléphone.

FEMME CHERCHE HOMME

COMPLICITÉ, AMOUR, BONHEUR

Professionnelle, 54 ans, 5'5", mince, jol. minos, aime sports, canoé, voyages, cherche H chaleureux, 55-63 ans, n-fum, sportif B.V. 12521

GÉNIE ROMANTIQUE RECHERCHÉ

Élégante professionnelle de la rive-sud, 39 ans, poids santé, cherche professionnel franc, jovial, pour relation stable B.V. 19977

MI-INTELLECTUELLE MI-SPORTIVE

Professionnelle de 37 ans, rive-sud, 5'7", mince, cherche professionnel 37-42 ans, 5'11" et plus, bien dans sa peau, dynamique B.V. 12460

RESPECT DE L'ÊTRE ET SAGESSE

48 ans, grande, mince, chev bruns, yx verts, pas compliquée, respectueuse, aime nrs, sports, arts, voyages B.V. 12529

PETITE BRUNETTE À LA FIN 40AINE

Rive-sud, belle app, n-fum, honnête, aime ciné, musé, bon vin, cherche H 5'6" et plus, poids prop, chev pointu et sel, amant dialogue B.V. 17602

AFFETUEUSE ET JOVIALE

Dénisée, 38 ans, 5'9", 130 lb, douce, cherche H sens de l'humour, n-fum, jovial, tendre, romantique, aimant se parfumer, but sérieux B.V. 12534

AMOURS ARTS ET ACTION

Belle grande blonde mi-50aine, raffinée, cultivée, sélective, cherche H d'affaires ou professionnel, pour amitié durable et plus B.V. 12536

BELLE FEMME PETITE ET MINCE

Professeur, amateur de culture, de gastronomie et de vin, cherche professionnel cultivé, 45-55 ans 19911

YEUX PÉTILLANTS ET BEAU SOURIRE

40 ans, 5'6", 147 lb, active, indépendante, aime ski, n-fum, cherche H grand, serin, bien dans sa peau, prêt à s'engager B.V. 12547

SKI GOLF ET COMPLICITÉ

Belle brune, 51 ans, 5'5", jeune d'âme, passionnée, autonome, cultivée, cherche H 50aine, chaleureux, pour partager la retraite B.V. 12542

ENSEMBLE POUR NOÛL

49 ans, 5'4", jol. autonome, libre, romantique, fidèle, curieuse, cherche H libre, grand, belle app, n-fum, pour relation stable B.V. 12551

FEMME PLEINE RONDEUR

Peu sportive, curieuse, femme, autonome, déterminée, spontanée, volubile, aime enfants, ciné, cherche H pour relation stable B.V. 12552

DISPONIBLE LA FIN DE SEMAINE

Professionnelle, 36 ans, 5'6", mère, active, déterminée, cherche H grand, poids prop, autonome, spirituel, pour s'amuser d'abord B.V. 12550

CHERCHEUSE TRANQUILLE

Mi-40aine, grande, svelte, parall bien, cherche H vin, n-fum, doucé, intègre, spirituel, amant nature B.V. 12559

DEAUTÉ, PASSION, FÉMINITÉ

5'7", 130 lb, belle app, n-fum, élégante, douce, tendre, affectueuse, cherche H de qualité, 45-60 ans B.V. 12563

CHERCHE HOMME ÉPICUREN

Professionnelle début 40aine, 5'3", 118 lb, charmante, cultivée, cherche H vin, fier, heureux, pour relation intense, voluptueuse B.V. 12544

BIEN DANS SA PEAU

Professionnelle, 47 ans, sans enfant, aime nrs, arts, cherche H sincère, respectueux, sensible, pour relation stable B.V. 12395

JOLIE BLONDE DE 38 ANS

Sylvie, 5'4", 122 lb, pétillante, sportive, professionnelle, cherche H pour relation stable, pour faire activités, ski B.V. 12575

SÉDUISANTE FRANÇAISE

38 ans, célibataire, cultivée, raffinée, entreprenante, cherche alter ego, pour bâtir dans la durée B.V. 12583

L'HUMOUR EN PRIME

50aine radieuse, cherche H professionnel, autonome, cherche H ayant aisance du verbe et du rire B.V. 19796

PROFESSEUR UNIVERSITAIRE ENJOÛÉE

50aine, cœur et allure jeune, aime golf, ski, communautaire, cherche H de caractère pour mettre en commun tendresse et joie de vivre B.V. 12578

FÉMININE ET PASSIONNÉE

Professionnelle, 43 ans, 5'7", 135 lb, sans enfant, aime nature, marche, cherche professionnel de 40-47 ans, grand, libre, dans un but sérieux et relation stable B.V. 12421

SPORTIVE DE ST-SAUVEUR-DES-MONTS

49 ans, 5'3", 125 lb, professionnelle, n-fum, déterminée, aime nature, ski, golf, voyages, cherche H 45-54 ans avec enfants B.V. 12447

PROFESSORIELLE DE BELLE APP

37 ans, blonde, cherche H 35-40 ans, 5'10" et plus, profond, curieuse intellectuelle, autonome, n-fum, sans enfant B.V. 12446

SOLITUDE À COMBLER

Dame seule, élégante, racée, cherche H de 60 ans et plus, grand, libre, belle éducation, ouvert d'esprit, respectueux B.V. 12448

COEUR ET ESPRIT OUVERT

Bernadette, jeune 50aine, n-fum, sans enfant, aime marche, restos, voyages, surtout dans le sud, cherche H vrai et honnête B.V. 12449

CHEROY-VOUS AU ANGE?

Parfois dans les nuages, rêve d'un bel H libre, 30-38 ans, pour naviguer sur nuage flottant vers de nouveaux horizons B.V. 18960

MI-INTELLECTUELLE, MI-SPORTIVE

Professionnelle, 38 ans, 5'11", mince, cherche professionnel 37-42 ans, 5'7" et plus, sens de l'humour, mi-intel, mi-sport B.V. 12460

POUR PROJETS À LONG TERME

Francine, 39 ans, 5'3", 135 lb, châtaine, yx verts, curieuse, aime danse, ciné, lecture, marche, cherche H tendre, affectueux, sensuel B.V. 12463

ÉQUILIBRÉE ET CURIEUSE

L'ourse, équilibrée, aime vie, eau, air, grands espaces, liberté, cherche H intègre, honnête, sérieux, curieux, aimant vie B.V. 12464

MINCE ET FÉMININE

39 ans, mince et athlétique, n-fum, aime nature, alpinisme, randonnée, cherche professionnel mince, cultivé, n-fum, amant rire, tendre, romantique B.V. 12300

POUR BONS MOMENTS À DEUX

Francine, 40aine, 5'6", sincère, fidèle, cherche H professionnel de classe, 45-58 ans, grand, élégant, aimant relaxer, tête-à-tête B.V. 12398

POUR FORMER UN COUPLE À LA HAUTEUR

49 ans, 5'9", professionnelle, universitaire, cherche H 40-50 ans, d'esprit, de cœur et de corps, 6'3" et plus, n-fum, 46-55 ans B.V. 12478

DÉS BASSES-LAURENTIDES

Professionnelle, 46 ans, 5'5", blonde, sexy, mince, cultivée, n-fum, amant rire, tendre, romantique, cherche H 40-50 ans, tendre, franc, en santé B.V. 12482

GRANDE ET MINCE

48 ans, libre, douce, aime musique, lecture, arts, cherche professionnel libre, avec humour mais sérieux pour relation durable B.V. 12486

JOLIE ET CULTIVÉE

Professionnelle de 36 ans, 1 enfant, aime ski, ciné, aime golf, ski, voyages, cherche compagnon élégant, chaleureux, avec affinités B.V. 12491

SIMPLE, HONNÊTE, SPORTIVE

Bélier de 41 ans, poids prop, franche, sens de l'humour, cherche H 40-50 ans, apparence soignée, n-fum, libre, prêt à aimer B.V. 12519

JEUNE D'ALLURE ET DE COEUR

Jolie blonde, 5'4", 137 lb, élégante, cherche gentil monsieur 60aine, romantique, distingué, amant voyages, bon vin, but sérieux B.V. 12494

SPORTIVE ET CALME

Chantale, 29 ans, 5'8", aime ski, vélo, plein air, bouger, sorties romantiques, cherche H 28-34 ans, sportif, amant aventure B.V. 12496

60 PRINTEMPS

Rive-Sud, veuve, 5'3", 130 lb, cherche H honnête, fidèle, propre, n-fum, amant rire, nature, vélo, pour partager loisirs et tendresse B.V. 12328

ROMANTIQUE ET DYNAMIQUE

Professionnelle, 37 ans, 5'6", yx verts, mère, passionnée, aime tête-à-tête, théâtre, cherche H grand, costaud, raffiné, cultivé B.V. 12499

PETITE ET DYNAMIQUE

Professionnelle de 36 ans, 1 enfant, aime ski, ciné, bon vin, restos, cherche professionnel 37-45 ans, autonome, pour relation stable B.V. 12500

FÉMININE, ÉLÉGANTE, DISTINGUÉE

56 ans, 5'1", 150 lb, n-fum, aime vie, simplicité, franche, musique classique, danse, marche, cherche H grand, compatible, neutre B.V. 12504

POUR COMPLICITÉ

Huguette, professionnelle 50aine, semi-retraite, 5'3", mince, allure jeune, autonome, cherche H libre 50aine, n-fum, pour complicité B.V. 12507

À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR

46 ans, 5'8", taille forte, honnête, vraie, belle, cherche H de classe, profond, amant nature, avec affinités pour amitié et plus B.V. 12512

JOLIE MAMAN DE LA RIVE-SUD

36 ans, 5'2", yx verts, douce, aime restos, ciné, mince, cherche H 40-50 ans, 5'7" et plus, romantique, mi-sportif, n-fum B.V. 12513

AMOUREUSE DE LA VIE

5'5", 124 lb, féminine, élégante, cherche H 53 ans et plus, authentique, sincère, n-fum, amant activités culturelles et sportives B.V. 12515

RAISON D'AMOUR LA VIE

60 ans, charmante, compatissante, agréable d'esprit, de cœur et de corps, cherche H autonome, respectueux, pour vie harmonieuse B.V. 12387

AMIE SURTOUT LE SUD

Jeune 50aine, sans enfant, autonome, aime marche, nature, cherche compagnon, pour sortir, balades, ciné, théâtre B.V. 12341

AMIE THÉÂTRE, SPECTACLES ET PIANO

47 ans, 5'5", 160 lb, cherche H 37-57 ans, 5'8" et plus, apparence soignée, actif, passionné, ouvert d'esprit, amant arts B.V. 14070

MAMAN BIEN DANS SA PEAU

Blonde de 5'6", poids prop, yx bleus, 2 enfants, professionnelle, dynamique, aimable, cherche H grand, mince, sportif, stable, B.V. 12596

PARTENAIRES DE DANSE

Lavallée de 51 ans, 5'1", 115 lb, aime danse sociale, soupers en tête-à-tête ou avec amis, cherche H simple, sensible, autonome B.V. 12397

EXPRESSIVE ET TRANSPARENTE

46 ans, blonde, yx verts, élégante, classique, n-fum, curieuse, aime ciné, musique, cherche H 45-55 ans, cultivé, n-fum, sportif B.V. 12394

FRANÇAISE SENSIBLE ET SOCIABLE

5'5", 130 lb, baby boom, aime voyages, activités culturelles, vélo, tennis, lecture, cherche partenaire chaleureux, amant dialogue B.V. 18394

CÉLIBATAIRE ACTIVE ET SENSUELLE

Jolie professionnelle début 30aine, 5'3", poids prop, châtaine, yx bleus, cherche H 30-40 ans, pour partager d'agréables moments B.V. 12401

CHERCHE MARIN BRETON

36 ans, passionnée de la Bretagne, vole, vent, cherche François ou Breton aimant voile, océan, voyages, pour partager liberté B.V. 12408

POUR RELATION INTÉRESSANTE

Professionnelle, 49 ans, 5'6", 150 lb, yx verts, active, aime campagne, voyages, cherche H de cœur, 5'10" et plus, n-fum, attentif B.V. 12376

BLONDE DE L'ESTRIE

Femme aux yx bleus, cherche H humain, curieux, capable de tendres convives, passionnée par la vie, l'amour, les mots, les idées B.V. 12413

SPORTIVE ET AUTONOME

Diane, 36 ans, 5'3", 115 lb, belle app, autonome, aime nature, sports, cherche H sincère, vrai, sportif B.V. 12419

CHERCHE AMANT DISCRET

Jeune femme célibataire de 28 ans, sans enfant, n-fum, universitaire, discrète, cherche amant vrai entre 30-45 ans, discret B.V. 12407

POUR SORTIES FAMILIALES

Veuve de 39 ans, professionnelle, fils de 3 ans, cherche compagnon avec enfants, doux, cultivé, pour sorties familiales B.V. 12427

LA PASSION DES VOYAGES

Femme de 5'3", 124 lb, sans enfant, n-fum, aime voyages, cherche homme sans enfant, autonome, indépendant B.V. 12429

PARFUM CAPITEUX D'AUTOMNE

Grande, racée, espigole, authentique, à humer par H 47 ans et plus, disponible, sans enfant, à fragrance complémenteaire B.V. 12434

SÉDUISANTE SCORPION

Brune aux yx marron, 47 ans, 5'5", 130 lb, fière, aime danse, voyages, cherche professionnel 48-54 ans, grand, n-fum, élégant B.V. 12436

RIEUSE, SÉRÈNE ET RAFFINÉE

Rive-sud, 49 ans, 5'5", allure jeune, goûts variés, cherche H 43-54 ans, 5'9" et plus, belle app, n-fum, sympathique, agréable B.V. 12369

PROFESSORIELLE DE 43 ANS

Professionnelle de 43 ans, 5'4", brune, yx bleus, intéressés, cherche H 40-50 ans, poids santé pour bons moments d'abord B.V. 12191

AMITIÉ D'ABORD, COMPLAISANCE ENSUITE

Grande, mince, féminine, distinguée, cherche professionnel ou homme d'affaires, grand, n-fum, 53 ans et plus, intérêts variés B.V. 19644

POUR REFAIRE SA VIE

Belle femme début 40aine, 5'8", 127 lb, yx verts, sincère, cherche H grand, 40-50 ans, mince, avec belles valeurs, but sérieux B.V. 12435

NICOLE, PROFESSIONNELLE DE 47 ANS

5'4", poids santé, aime ski alpin, golf, danse, voyages, cherche professionnel 47-52 ans, sérieux, raffiné, amant Laurentides B.V. 12292

PETIT BRIN DE FEMME AFFECTUEUSE

Mince, plutôt attirante, sportive, sociable, aime ski, activités culturelles, cherche H 50aine, n-fum, début 60aine B.V. 12243

SÉRÉNE ET VRAIE

Micheline, 5'3", 115 lb, châtaine, yx bleus, belle app, sensée, amoureuse, vraie, cherche H avec affinités B.V. 12308

POUR RENCONTRES AMICALES

Professionnelle, Rive-Sud, 42 ans, 5'4", 130 lb, blonde, yx bleus, cherche professionnel aimant nature, vélo, restos, voyages B.V. 19600

FEMME DE TÊTE ET DE COEUR

Dans la 50aine, naturelle, raffinée, espigole, racée, sociable, aime nature, cherche homme complexe n-fum, distingué, cultivé B.V. 12309

PROFESSORIELLE DE 39 ANS

Nicole, 5'10", poids prop, sans enfant, aime plein air, arts, cherche professionnel 40-45 ans, n-fum, autonome, pour relation stable B.V. 12315

CONFIANTE EN L'UNIVERS

Sage 40aine, 5'7", dynamique, aime nature, positive et distinguée, cherche H conscient, profond, avec sens de l'humour B.V. 12313

GRANDE ET DOUCE

Rousse de 51 ans, grande, poids prop, aime lecture, sociable, cherche H partenaire 50aine, n-fum, début 60aine, sportif B.V. 12316

SOLITAIRE 40 ANS

5', 120 lb, aime littérature, balades en nature, existence simple, cherche H équilibré, autonome, disponible, pour vie tranquille B.V. 12325

LISON DE LANAUDIÈRE

5'5", chev bruns, yx verts, aime théâtre, lecture, marche, cherche compagnon cultivé, simple, chaleureux, communicatif B.V. 12332

RÊVE D'AMÉRIQUE

Jolie blonde, 47 ans, mince, féminine, cherche monsieur de couleur, cultivé, distingué, plus de 50 ans B.V. 12331

JOLIE, ÉLÉGANTE ET CULTIVÉE

Allure jeune, 5'5", 138 lb, blonde, yx noisette, cherche gentil monsieur 60aine, 5'8" et plus, amant voyages, danse, bon vin B.V. 12335

PROFESSORIELLE EN AFFAIRES

50 ans, 5'5", 120 lb, dynamique, jol. intello et sportive, drôle, tendre, cherche universitaire, libre, n-fum, honnête B.V. 12342

POUR UNE BELLE RELATION

Gélatine, 53 ans, 5'7", poids santé, aime ski de fond, patin, films, humour, cherche H 50-58 ans, 5'9" et plus, honnête B.V. 12345

ET ENSUITE ON VERRA...

64 ans, libre, indépendante, aime vie, nature, découvertes, cherche H libre, sincère, pour développer belle amitié B.V. 12346

NIRE ET RELAXER

Danielle, 47 ans, jol. pétillante, spontanée, ouverte d'esprit, parfois surprenante, cherche un premier ou un bon ami B.V. 12351

TENDRESSE ET FIDÉLITÉ

Fin 40aine, blonde, yx pers, professionnelle, aime spectacles, voyages, valeurs familiales, n-fum, début d'affaires ou professionnel B.V. 12370

AUTONOME ET AUTHENTIQUE

48 ans, 5'11", poids santé, blonde, aime ciné, théâtre, vélo, cherche H n-fum avec affinités B.V. 12371

DE LA CLASSE!

Belle dame, agréable, aime golf, ski, voyages, restos, cherche H 40aine, costaud, sans jeune enfant, perçoit, cultivé, profond B.V. 12150

JOLIE JEUNE FEMME DE LA RIVE-NORD

Aime sorties, ciné, cherche H 30-38 ans, 5'10" et plus, bien dans sa peau, sociable, attentionné pour amitié et plus B.V. 12373

AMOUREUSE DE LA VIE

Pour économiser davantage...

Un jour de plaisir de plus!

Les originales et les meilleures!

Aubaines mystère

**SAMEDI,
TOUS NOS
MAGASINS
OUVRENT
À 8 H 30!**

Le vendredi 21 novembre et le samedi
22 novembre ainsi que le dimanche 23 novembre

10% à 50% de rabais

50 % de rabais

Tous les arbres
de Noël

Sur nos prix ordinaires.

Boutique de Noël,
rayon 540.

20 % de rabais

Gros électros
Beaumark®
à prix ordinaire

Gros électroménagers,
rayon 627.

30 % à 50 % de rabais

Vaste assortiment
d'articles
à prix ordinaire!

10 % à 25 % de rabais

Presque tous les articles
à prix ordinaire, de solde
ou de liquidation!



*Nos joyeuses heures
de magasinage*

- Du lundi au vendredi,
jusqu'à 21 h
- Samedi, de 8 h 30 à 17 h
- Dimanche, de 10 h à 17 h

Journée

des fournisseurs

à la Baie,

Fairview Pointe-Claire

Le samedi 22 novembre 1997

• Démonstrations

• Prime • Concours

Rencontrez nos représentants:

Vous avez le meilleur pour moins cher

**Coffet
vacances**
présenté par les

Voyages la Baie

Bonnes affaires

et beaucoup de plaisir en vue

Venez voir notre promotion
dans un de nos magasins la Baie,
les 21 et 23 novembre 1997.

Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère,
ou demandez-en une en magasin, pour connaître
les détails, les exceptions et le règlement.
Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis
pour les Aubaines mystère et les offres spéciales.

la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

Souper
Réjouissance de Noël

pour les aînés

à la Baie,

rue Sainte-Catherine Ouest

Les mardis 25 novembre

et 2 décembre 1997, de 17 h à 19 h

Au menu:

assiette de dinde rôtie, farce, pommes de terre et
légumes,
pain et beurre, dessert, thé ou café!

Au programme:

Baucoup d'animation et des surprises du père Noël
Billets en vente à la Billetterie.

649 \$

par personne (taxes en sus)

